



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

Recueil des actes administratifs

n°05/2017

Période :

Du 10 mai 2017

au 6 juin 2017

- ISSN 1625-5283 -

Préambule

Le présent recueil, élaboré conformément aux dispositions de l'article R. 1424-17 du code général des collectivités territoriales, regroupe notamment les actes administratifs réglementaires du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente pris durant la période mentionnée en page de garde.

Une note d'information concernant sa parution est affichée durant au minimum deux mois dans un lieu accessible au public pendant les horaires d'ouverture.

Ce recueil est consultable par toute personne sur simple demande auprès de l'agent d'accueil de l'établissement. Dans les limites fixées par les contraintes technologiques, il peut également être transmis sur un support numérique fourni par le demandeur.

Sommaire

1. Délibérations du bureau du conseil d'administration

Néant

2. Délibérations du conseil d'administration

❖ Séance du 19 mai 2017

- Approbation du procès verbal de la séance du 28 mars 2017..... p 5
- Construction d'un centre d'incendie et de secours et d'une école départementale du feu à Jarnac – validation de l'avant-projet définitif avenant n°3 fixant la rémunération du maître d'œuvre..... p 12
- Création des emplois fonctionnels de directeur départemental et de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours et définition de leur régime indemnitaire..... p 17
- Modification des annexes 2H et 2H bis du guide provisoire des personnels permanents..... p 18
- Mise en place de l'indemnité d'administration et de technicité et suppression de postes de personnels permanents..... p 21
- Tableau des effectifs au 1^{er} juin 2017..... p 22
- Dépistage des substances psychoactives par le service de santé et de secours médical..... p 24
- Budget supplémentaire pour l'année 2017..... p 25

3. Arrêtés

- Arrêté n°703/2017 portant tableau annuel d'avancement au grade de caporal-chef de SPP au titre de l'année 2017..... p 60
- Arrêté n°704/2017 portant tableau annuel d'avancement au grade d'adjudant de SPP au titre de l'année 2017..... p 61

4. Autres documents

Néant



Extrait du procès-verbal des délibérations
Conseil d'Administration
Séance du 19 mai 2017

Le Conseil d'Administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente a tenu sa séance le 19 mai 2017, et s'est tenue en session ordinaire au siège de l'établissement public sous la présidence de Monsieur Jean-Louis SOUSSIEAU, Président du conseil d'administration.

Présents :

Monsieur Pierre VIGAN (LR), Préfet de la Charente.
Monsieur Jean-Louis SOUSSIEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS.
Monsieur Auguste VITTE, Juge de Paix de LA GAUCHE, Président du Conseil d'Administration du SDIS.
Monsieur Jacques CHABOT, Membre du Conseil d'Administration du SDIS.
Monsieur Bernard GEORGEON, Membre du Conseil d'Administration du SDIS.

Assistent à la séance avec voix consultative :

Monsieur Jean MAONE, Directeur départemental, Monsieur Thierry LAFFREY, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires, Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers, Monsieur Francis VAILLANT, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires, Monsieur Jean-Pierre VIGAN, Préfet départemental, Madame Laurence GARNIER, Membre du Conseil d'Administration du SDIS, Monsieur Serge SALVET, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente.

Assistent également à la séance :

Monsieur Emmanuel FERRONJOL, Chef du groupement finances et communication, Madame Catherine LEBERON, adjointe au chef du groupement ressources humaines.

Absent(s) excusé(s) :

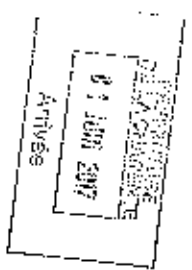
Monsieur Régis FROUIN, Membre du Conseil d'Administration du SDIS, Monsieur Philippe SOUTY, Membre du Conseil d'Administration du SDIS, Monsieur Jean-Marie DUBREUIL, Membre du Conseil d'Administration du SDIS, Monsieur Christian LAFITE, Membre du Conseil d'Administration du SDIS, Monsieur Jean-Louis SOUSSIEAU, Président du conseil d'administration, Monsieur Jean-Pierre VIGAN, Préfet départemental, Madame Laurence GARNIER, Membre du Conseil d'Administration du SDIS, Monsieur Serge SALVET, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente.

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2017

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 28 mars 2017 est soumis à votre approbation.

Voilà le rapport soumis à votre examen ;
Après en avoir délibéré ;

Les membres du Conseil d'Administration :
adoptent le procès-verbal du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours relatif à la séance du 28 décembre 2016.



Le Président du conseil d'Administration
Jean-Louis SOUSSIEAU



PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE
Séance du 28 mars 2017

Le Conseil d'Administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente a tenu sa séance le 24 février 2017, et s'est tenue en session ordinaire au siège de l'établissement public sous la présidence de Monsieur Jean-Louis SOUSSIEAU, Président du conseil d'administration.

Présents :

Monsieur Jean-Louis SOUSSIEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS.
Monsieur Auguste VITTE, Juge de Paix de LA GAUCHE, Président du Conseil d'Administration du SDIS.
Monsieur Jacques CHABOT, Membre du Conseil d'Administration du SDIS.
Monsieur Bernard GEORGEON, Membre du Conseil d'Administration du SDIS.

Assistent à la séance avec voix consultative :

Monsieur Jean MAONE, Directeur départemental, Monsieur Thierry LAFFREY, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires, Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers, Monsieur Francis VAILLANT, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires, Monsieur Jean-Pierre VIGAN, Préfet départemental, Madame Laurence GARNIER, Membre du Conseil d'Administration du SDIS, Monsieur Serge SALVET, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente.

Assistent également à la séance :

Monsieur Emmanuel FERRONJOL, Chef du groupement finances et communication, Madame Catherine LEBERON, adjointe au chef du groupement ressources humaines.

Absent(s) excusé(s) :

Monsieur Régis FROUIN, Membre du Conseil d'Administration du SDIS, Monsieur Philippe SOUTY, Membre du Conseil d'Administration du SDIS, Monsieur Jean-Marie DUBREUIL, Membre du Conseil d'Administration du SDIS, Monsieur Christian LAFITE, Membre du Conseil d'Administration du SDIS, Monsieur Jean-Louis SOUSSIEAU, Président du conseil d'administration, Monsieur Jean-Pierre VIGAN, Préfet départemental, Madame Laurence GARNIER, Membre du Conseil d'Administration du SDIS, Monsieur Serge SALVET, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente.

Le Président du conseil d'Administration, Monsieur Jean-Louis SOUSSIEAU, déclare ouverte la séance à 14 h 35.

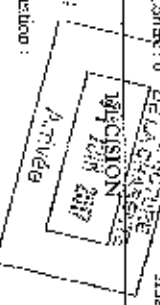
Approbation du procès-verbal de la séance du 24 décembre 2016

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 24 décembre 2016 est soumis à votre approbation.

DÉBAT

Le président présente le rapport.
Aucune observation n'est rapportée, il soumet le rapport en vote :

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0



Voilà le rapport soumis à votre examen ;
Après avoir délibéré ;
Les membres du Conseil d'Administration :
adoptent le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 24 décembre 2016.

Décisions d'attribution de marchés passés et exécutoires depuis la séance du conseil d'administration du 2 décembre 2016

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des décisions d'attribution de marchés passés et exécutoires depuis la séance du conseil d'administration du 2 décembre 2016, en vertu de la délégation du conseil d'administration au titre de l'article L1222-22, 2^{ème} phrase, en cas général des collectifs territoriaux fédérés (marchés passés selon une procédure adaptée);

Décision n° 16 du 14 novembre 2016
Attribution de marché relatif à l'acquisition d'équipements pour le matériel de traitement de l'herbe, au prestataire suivant :

- Société SYSTEME - 17442 AYLIRE
- Montant du marché : 36 798,00 € HT

Décision n° 17 du 21 décembre 2016
Attribution de marché relatif à la réflexion de la couverture du centre d'incendie et de secours de Roullier, au prestataire suivant :

- SAS OLIVIER - 17210 ORGNOLLES
- Montant du marché : 26 871,50 € HT (prestation comprise)

Décision n° 18 du 21 décembre 2016
Attribution de marché relatif à la maîtrise d'œuvre des travaux de réaménagement du centre d'incendie et de secours de KONTARBON, au prestataire suivant :

- Cabinet FOURTIER - 33130 BREGLES
- Montant du marché : 17 200,00 € HT

Décision n° 19 du 21 décembre 2016
Attribution de marché relatif à la maîtrise d'œuvre concernant la construction du centre d'incendie et de secours de MANSIE, au prestataire suivant :

- Société COINTEC - 17000 LA ROCHELLE
- Montant du marché : 83 903,00 € HT

Décision n° 20 du 21 décembre 2016
Attribution de marché relatif à la mission de contrôle technique pour des opérations de constructions neuves, réhabilitations ou gros travaux, au prestataire suivant :

- BUREAU ALPES CONTROLES - 16340 LISLE DESPAGNAC
- Montant du marché : 50 000,00 € HT

Décision n° 01 du 23 janvier 2017
Attribution de marché relatif à l'acquisition de deux véhicules de secours et d'assistance aux victimes, au titre du programme matériel roulant 2017, au prestataire suivant :

- UGAR - 33692 MERIGNAC
- Montant du marché : 159 588,73 € HT

Décision n° 02 du 30 janvier 2017
Attribution de marché relatif à l'acquisition de services et récepteurs individuels d'appel sécurisés, au titre du programme 2017, au prestataire suivant :

- UGAR - 33692 MERIGNAC
- Montant du marché : 26 852,60 € HT

DÉBAT

Le président prend connaissance de l'ensemble des observations et est approuvé.


CE RAPPORT N'APPORTE AUCUNE DÉCISION
 Arrêté

Liste des marchés passés par le SDIS en 2016

En application de l'article 133 du Code des marchés publics et 2005, de l'article du 21 juillet 2011 modifié, et de l'article 107 du décret n°2015-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, est établie pour information du conseil d'administration, la liste des marchés conclus en 2016 dont le montant est supérieur à 20 000 € HT.

Cette liste indique de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services.

Travaux				
Tranche de 20 000 à 90 000 € HT				
INDICATIONS OBLIGATOIRES				
Objet	Date du marché	Attributaires	Montant annuel ou à la prestation	Code postal attributaire
Création d'une unité départementale d'entretien Lot n°1: Plomberie	15/04/16	SARL JBE Concept	13 176,16 € HT	16290
Création d'une unité départementale d'entretien Lot n°2: Electricité	15/04/16	ETIWAQE ENERGIE	4 500,00 € HT	16030
Création d'une unité départementale d'entretien Lot n°3: Bâtiment extérieur	15/04/16	SARL DAME	4 340,00 € HT	16492
Création d'une unité départementale d'entretien Lot n°4: Menuiseries extérieures	15/04/16	SARL BANNEY	2 366,32 € HT	16090
Régénération de la chaufferie avec extension du réseau de chaleur et création d'un vestiaire favora au CIS CHASSENEUIL - Lot n°1: Chauffage, Peinture, électricité et flux-plafond	02/05/15	P.LAT-CARR-PRINT	8 652,60 € HT	16290
Régénération de la chaufferie avec extension du réseau de chaleur et création d'un vestiaire favora au CIS CHASSENEUIL - Lot n°2: Electricité	25/05/15	ETIWAQE ENERGIE	3 290,30 € HT	16200
Régénération de la chaufferie avec extension du réseau de chaleur et création d'un vestiaire favora au CIS CHASSENEUIL - Lot n°3: plomberie, solaires, chauffage gaz et ventilation	25/05/15	SAS CONCEPT	46 631,00 € HT	16290
Régénération de la couverture de centre d'incendie et de secours de ROCILLAC	23/12/2016	SAS OLIVIER	26 871,50 € HT	17210

Fournitures				
Tranche de 20 000 à 90 000 € HT				
INDICATIONS OBLIGATOIRES				
Objet	Date du marché	Attributaires	Montant annuel ou à la prestation	Code postal attributaire
Travaux de sécurisation	23/05/16	SASL MCB	160 300,00 € HT	16300

Fournitures				
Tranche de 20 000 à 90 000 € HT				
INDICATIONS OBLIGATOIRES				
Objet	Date du marché	Attributaires	Montant annuel ou à la prestation	Code postal attributaire
Acquisition de 3 véhicules de transport sans permis	15/03/16	UGAR	77 390,00 € HT	33692
Acquisition de 3 véhicules légers : HLM 2017	15/03/16	UGAR	38 118,26 € HT	33692
Acquisition de 3 camionnettes	03/04/16	TPU SERVICES	34 810,00 € HT	24230
Fourniture et mise en place d'équipements techniques	05/10/15	S-E DIXO	51 700,00 € HT	36100
Acquisition d'équipements pour le matériel de traitement de l'herbe	15/11/16	Soc SYSTEME	36 798,00 € HT	17442

Indications Obligatoires

Montant de 90 000 à 209 000 € HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Montant annuel ou à la présentation	Code postal attributaire
Rembourse de spectacles participatours en cas de décès	15/01/16	ASTRA ZENBECA	78 000 € HT	92384
	15/01/16	COOPER	5 000,00 € HT	77023
	15/01/16	ESAI	16 200 € HT	92395
	15/01/16	DIOSPRADA	57 500 € HT	92302
	15/01/16	KROCVT	1 573,20 € HT	92122
	15/01/16	PRADISJAB	485,50 € HT	1000000
	15/01/16	POCHE	4 372,27 € HT	92430
	15/01/16	BRNO	9 750,00 € HT	75005
	15/01/16	SANOFI AVENTIS	717,54 € HT	75014
	15/01/16	ABBOTT		92298
	15/01/16	LABORIAS	2 805,25 € HT	60180
	15/01/16	ABRNA-KANTIK	794,13 € HT	33000
	15/01/16	AMBC	4 802,50 € HT	33000
	15/01/16	ANDES	5236,64 € HT	52300
	15/01/16	ASTEROU	102,50 € HT	65330
	15/01/16	BIODIN	1,68 € HT	92795
	15/01/16	CALIBRETON	248,16 € HT	78962
	15/01/16	OTR	8 125,30 € HT	78983
	15/01/16	GOOVER	606,63 € HT	92722
	15/01/16	GOUBIN	6 585,25 € HT	76802
	15/01/16	CCVDIEN	676,88 € HT	92902
	15/01/16	DIDACTIC	9 203,90 € HT	76493
	15/01/16	DUMONT		21506
	15/01/16	SECALIS	19 054,00 € HT	73016
	15/01/16	GVNIGAS	399,06 € HT	67607
	15/01/16	DIKUMANN	778,29 € HT	43030
	15/01/16	HGS	11 545,22 € HT	94229
	15/01/16	INTERCOG CAL	1 895,51 € HT	75010
	15/01/16	ICM	724,57 € HT	58250
	15/01/16	MACOPHARMA	243,75 € HT	58250
	15/01/16	MENSPORT	193,75 € HT	72250
	15/01/16	NAL VON WINDEN	4 824,75 € HT	39253
	15/01/16	NURSECALC	235,50 € HT	58200
	15/01/16	SARDES	2 982,50 € HT	87492
	15/01/16	NETRAS		93093
	15/01/16	SIRIGACA	350,50 € HT	33025
	15/01/16	PLG SLD OTEST	22 887,13 € HT	69824
	15/01/16	PRORIK	2 936,25 € HT	69824
	15/01/16	PTICOTT	2 202,5 € HT	91978
	15/01/16	ROCHE		38292
	15/01/16	DLAETES	1 17,25 € HT	94200
	15/01/16	SUZETANK	3 881,98 € HT	72130
	15/01/16	SARTHEUT	186,88 € HT	72130
	15/01/16	NEPHEW		94656
	15/01/16	SANOFI MEDICAL	616,75 € HT	66400
	15/01/16	SPORAMEDICAL	2 812,50 € HT	37460
	15/01/16	TEFLIX	536,30 € HT	37460

31 JAN 2017

Objet	Date du marché	Attributaires	Montant annuel ou à la présentation	Code postal attributaire
Rembourse de spectacles participatours en cas de décès	18/01/16	TELBA	683,26 € HT	07154
	15/01/16	TRGO	102,52 € HT	21250
	15/01/16	WEDMAN	5 095,00 € HT	97492
	15/01/16	ACCELENT	2 605,42 € HT	89353
	15/01/16	ARROW	6 136 € HT	96007
	15/01/16	ASTRA ZENBECA	168,75 € HT	92824
	15/01/16	SANTER	310,6 € HT	39073
	15/01/16	CELESTIC	42,88 € HT	94257
	15/01/16	30000000	42,88 € HT	53002
	15/01/16	BIODIN	7,40 € HT	51721
	15/01/16	TORESDINGES	182,50 € HT	34601
	15/01/16	CEADUN	35,00 € HT	77020
	15/01/16	COOPER	354,10 € HT	92571
	15/01/16	EG LABO GSY	63,01 € HT	92316
	15/01/16	PROBENIDE SCABI	575,78 € HT	78163
	15/01/16	GSK	787,55 € HT	34801
	15/01/16	GRUNTEPAR	15,00 € HT	29218
	15/01/16	TPC	783,75 € HT	29218
	15/01/16	IVSEN PARRAN	14,60 € HT	92787
	15/01/16	JANSEN SILDGA	42,25 € HT	75075
	15/01/16	KANDA PLEBERA	16,88 € HT	67792
	15/01/16	SN	230,54 € HT	92506
	15/01/16	NOVARTIS	90,54 € HT	35133
	15/01/16	SHARMA	1 000 € HT	75868
	15/01/16	PANPHARMIA	138,75 € HT	81736
	15/01/16	PIRELLA GARRIBI	245,75 € HT	52310
	15/01/16	POSTAKAN	3,23 € HT	92450
	15/01/16	ALIC	374,25 € HT	73508
	15/01/16	NEED	2 269,05 € HT	68367
	15/01/16	SANOFI AVENTIS	681,28 € HT	73274
	15/01/16	IPSA	57,8 € HT	82306
	15/01/16	PROKMO RURO	200,00 € HT	16201

01 JAN 2017

Tranche de 20 000 à 90 000 € HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES

Objet	Date du marché	Attributaires	Montant annuel ou à la prestation	Code postal attributaire
Elaboration et mise en œuvre du document unique	06/06/15	PSYA	41 875,00 € HT	33020
Maitrise d'œuvre pour travaux de réaménagement et d'agrandissement du CIS LA COUDRONNE	25/08/16	ALABER POULIER BOISJAGE	88 325,00 € HT	16207
Mission de conseil en rénovation énergétique (COE) sur les bâtiments du SCIS de la Carrière	13/10/16	SAL CLIMAT CONSEIL	20 100 € HT	86280
Mission de concertation et maître de SPS	15/11/15	ELSTRUC SPS	50 000,00 € HT	33740
Mission de concertation technique pour des opérations de constructions neuves, réhabilitations ou gros entretien	13/10/2016	BOTREAU ALIBES CONTRACTUS	50 000,00 € HT	16343
Mission d'œuvre pour la construction du centre d'accueil et de secours de Marais	21/12/2016	SATE COMTEC	42 505,00 € HT	17020

Services

Tranche de 90 000 à 209 000 € HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES

Objet	Date du marché	Attributaires	Montant annuel ou à la prestation	Code postal attributaire
Evolution des services téléphoniques et maintenance de ces systèmes	26/05/16	SA ORANGES	120 000,00 € HT	33020

DEBAT

Le président présente le rapport. Il rappelle les efforts de mobilisation réalisés par le SDIS, notamment au travers des groupements de commune qui, d'une dimension régionale (Pays-Charente), sont maintenant composés de 8 départements. Il souligne le travail rigoureux des services en recherche permanente d'économie. Il rappelle également la mesure mise en place pour la gestion de parc des véhicules roulants en rationalisant de la durée de vie des véhicules.

Aucune observation n'est apportée.

CE RAPPORT N'APPORTE AUCUNE DÉCISION



Vote du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2016

Conformément à l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil d'administration d'approuver le compte administratif de l'exercice écoulé avant le 30 juin de l'année en cours après production par le comptable de son compte de gestion.

Les deux comptes du SDIS, conformes en termes de précision et d'exhaustivité budgétaire, sont approuvés l'ensemble des recettes émises et des dépenses effectuées au cours de l'exercice 2016.

Le compte administratif reprend également les engagements de charges et produits pour la section de fonctionnement, les restes à réaliser en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

I - LE RÉSULTAT DE CLÔTURE 2016

	Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Récapitulatif résultats 2016	Résultat de clôture 2016	Rapports de dépenses	Résultats annuels
Investissement	4 511 559,25 €	7 913 031,20 €	2 534 572,36 €	5 558 244,31 €	2 757 789,34 €	3 071 055,97 €
Fonctionnement	25 855 579,19 €	27 748 848,59 €	300 000,00 €	2 159 487,50 €		2 159 487,50 €
Totaux	30 466 738,44 €	35 561 899,79 €	2 636 572,36 €	7 717 731,81 €	2 757 789,34 €	5 230 543,47 €

II - L'ANALYSE DU RÉSULTAT 2016

Le résultat de clôture fin 2016 présente un excédent global de 5 231 731,81 €. Cet excédent devra servir au prochain exercice le déficit sur les restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de 2 757 789,34 €, le résultat annuel fin 2016 s'élève à la somme de 5 254 543,47 €.

Cette gestion fait ressortir par rapport à l'exercice 2015 :

- Une maîtrise et diminution de - 0,33 % des dépenses totales de fonctionnement malgré la mise en œuvre de mesures réglementaires nouvelles imposées : la masse salariale tendue dans la période applicable à la fonction publique « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) ;
- Une progression des recettes totales de fonctionnement de 1,15 % avec évolution des contributions de 1,03 % ;
- Les dépenses de fonctionnement par habitant passent de 75,92 € fin 2015 à 70,75 € fin 2016 pour une valeur moyenne 2013 de la 3^{ème} catégorie de 75,94 € (Sauf les finances par le Ministère de l'intérieur sur la gestion 2013 des SDIS).



III - L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2016

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement : 25 855 396,19 €

La section de fonctionnement : 0,33 %

La section de fonctionnement : 0,33 %

La section de fonctionnement : 0,33 %

Type de dépense	CA 2015	CA 2016	2016/2015 %	Commentaires
Rétribution	470 148 €	352 143 €	-25,10 %	Baisse de la consommation de prix au herb
Charges	327 734 €	250 922 €	-23,41 %	Baisse importante du prix du bois
Taxations mobilières	75 261 €	67 139 €	-10,82 %	Redéploiement des conseils
Taxation immobilières	54 025 €	47 480 €	-11,97 %	Il n'y a plus d'offices régionaux
Fonction des bâtiments	102 947 €	73 957 €	-28,17 %	Baisse de l'entretien courant et fonctionnement de la ville
Prix de collectivités	110 711 €	107 688 €	-2,20 %	Démarche de réduction de la consommation
Prix d'affranchissement	25 905 €	21 168 €	-18,30 %	Élimination de la place d'une carte postale avec les CG
Fonctionnaires et coopérateurs	22 394 €	13 403 €	-41,08 %	Baisse du nombre de coopérateurs

Chapitre 012 - Les charges de personnel

Ce montant représente 72,89 % des dépenses totales de fonctionnement, soit 51,60 € par habitant.

Le personnel permanent : 15 287 139 € (soit 10,88 % de la CA 2016) et le personnel temporaire : 2015

L'effectif des postes permanents fin 2016 reste identique à 2015, soit 311 emplois permanents.

L'organisation de la masse salariale reste globale et évolutive régulière.

Les décrets PPCR relatifs à la catégorie B ont eu un impact financier de 16 380 € ;

Le surcoût de la fonction publique de la fonction publique en 1er juillet 2016 a généré une dépense supplémentaire de 31 055 € ;

L'indice global de la fonction publique a augmenté de 14,57 € (soit 1,7 % de l'indice) au 1er juillet 2016.

Au global, l'augmentation de la masse salariale des personnels permanents est en-deça des prévisions budgétaires établies à 15 300 000 €.

Le montant des dépenses de personnel est de 25 855 396,19 €.

Ce poste représente une baisse par rapport à l'exercice 2015 et concerne les emplois et contractualisés.

- 1) maintien emplois de droit à la retraite 2015, aides per. par. et à la section de 75 % du montant brut ;
- 2) maintien des engagements ;
- 3) emploi permanent de contractualisé, affecté au service de technique et transmissions.

Le régime de retraite

Le taux de base de l'indemnité a été révisé au 1er janvier 2015, soit de 0,17 % à 0,18 % en 2015 de nouvelles modalités d'indexation des tâches respectives au service des conseillers dans les centres d'activités et de conseil, et de 0,17 % à 0,18 %.

Les salaires ont été indexés en 2015 en fonction de la hausse de 0,17 % de l'indice de référence pour la fonction publique de la section de fonctionnement.

La contribution publique à la CNP assurances pour la section de fonctionnement et la contribution des salariés volontaires a été prise en compte pour l'exercice 2015.

La répartition de la contribution de la section de fonctionnement est la suivante : 141 044,38 €.

La répartition de la contribution de la section de fonctionnement est la suivante : 141 044,38 €.

La répartition de la contribution de la section de fonctionnement est la suivante : 141 044,38 €.

La répartition de la contribution de la section de fonctionnement est la suivante : 141 044,38 €.

La répartition de la contribution de la section de fonctionnement est la suivante : 141 044,38 €.

La répartition de la contribution de la section de fonctionnement est la suivante : 141 044,38 €.

La répartition de la contribution de la section de fonctionnement est la suivante : 141 044,38 €.

La répartition de la contribution de la section de fonctionnement est la suivante : 141 044,38 €.

La répartition de la contribution de la section de fonctionnement est la suivante : 141 044,38 €.

La répartition de la contribution de la section de fonctionnement est la suivante : 141 044,38 €.

La répartition de la contribution de la section de fonctionnement est la suivante : 141 044,38 €.

La répartition de la contribution de la section de fonctionnement est la suivante : 141 044,38 €.

La répartition de la contribution de la section de fonctionnement est la suivante : 141 044,38 €.

La répartition de la contribution de la section de fonctionnement est la suivante : 141 044,38 €.

La répartition de la contribution de la section de fonctionnement est la suivante : 141 044,38 €.

La répartition de la contribution de la section de fonctionnement est la suivante : 141 044,38 €.

La répartition de la contribution de la section de fonctionnement est la suivante : 141 044,38 €.

La répartition de la contribution de la section de fonctionnement est la suivante : 141 044,38 €.

La répartition de la contribution de la section de fonctionnement est la suivante : 141 044,38 €.

La répartition de la contribution de la section de fonctionnement est la suivante : 141 044,38 €.

La répartition de la contribution de la section de fonctionnement est la suivante : 141 044,38 €.

La répartition de la contribution de la section de fonctionnement est la suivante : 141 044,38 €.

La répartition de la contribution de la section de fonctionnement est la suivante : 141 044,38 €.

La répartition de la contribution de la section de fonctionnement est la suivante : 141 044,38 €.

La répartition de la contribution de la section de fonctionnement est la suivante : 141 044,38 €.

La répartition de la contribution de la section de fonctionnement est la suivante : 141 044,38 €.

La répartition de la contribution de la section de fonctionnement est la suivante : 141 044,38 €.

La répartition de la contribution de la section de fonctionnement est la suivante : 141 044,38 €.

La répartition de la contribution de la section de fonctionnement est la suivante : 141 044,38 €.

La répartition de la contribution de la section de fonctionnement est la suivante : 141 044,38 €.

Compte-tenu du faible taux de croissance nationale constaté en 2015 et de la baisse des dotations d'Etat aux collectivités territoriales, le conseil d'administration n'avait pas augmenté ses contributions 2015 au titre de l'édification.

Ainsi, la hausse du volume global des contributions de + 56 387,12 € par rapport à 14 537 314,15 € est la conséquence de l'évolution de la population en Côte-d'Ivoire (965 262 habitants).

Les tarifs par habitant sont restés en 2016 identiques à 2015 :

Secteur	Tarif/habitant 2015	Tarif/habitant 2016	Evolution en %
Secteur A	57,45 €	57,45 €	0 %
Secteur B	48,83 €	48,83 €	0 %
Secteur C	24,50 €	24,50 €	0 %

Chapitre 74 - Contribution du Département (+1,78 %) **12 536 953 €**

Conformément aux termes de l'ancienne convention pluriannuelle 2013-2016 conclue entre le Conseil départemental et le SDIS, la contribution au Département a été élevée en 2016 à 12 535 833 €, soit un effort du département de +1,78 % par rapport à 2015.

La subvention d'investissement prévue en 2015 à hauteur de 330 000 € a été versée en fonction des paiements et en accord avec le Conseil départemental, à hauteur de 250 000 € sur 2016, et le solde sur 180 000 € sera versé sur 2017.

Le montant de la participation du Département représente 46,30 % de l'ensemble des contributions en provenance des collectivités territoriales en 2015 : 63,97 %.

En surplus de ces principales contributions, les participations d'autres organisations s'élèvent à 476 € (participation de l'acteur hospitalier d'Angoulême au réseau SSU).

Chapitre 013 - Les rémunérations de charges (+11,89 %) **250 960 €**

Ce chapitre est constitué des remboursements perçus sur les rémunérateurs et de la participation de l'Etat sur les concours aides (96 795 €) et vient atténuer l'impact d'évolution des charges de personnel.

Chapitre 002 - L'affacturage de l'exercice 2015 **300 000 €**

Le forfait de fonctionnement 2015 a été affecté à hauteur de ce montant en réserve de fonctionnement au budget supplémentaire 2016.

Chapitre 70 et 75 - Les produits des services et de gestion courante **53 017 €**

Ils se détaillent comme suit :

- Les transports par exemple (convention SAMU-SDIS) : 9 256 €
- des facturations de formations : 17 475 €
- des remboursements divers : 19 890 €
- des remboursements sur produits pharmaceutiques : 3 491 €
- un remboursement des efforts fournis en Dextrogluc : 2 905 €

Chapitre 77 - Les produits exceptionnels **248 016 €**

Sont concernées les recettes ci-après :

- des produits de cessions de véhicules et autres matériels : 93 188 €
- pénalités de retard sur marchés et crédits : 44 478 €
- régularisation des versements 2015 : 100 485 €
- subvention fonds social européen pour la formation : 5 948 €
- frais de justice : 3 917 €



Chapitre 042 - Les opérations d'ordre

Elles se composent des écritures comptables de compensation des amortissements sur les constructions et des reprises sur amortissements d'investissement.

Les recettes totales de fonctionnement de cet exercice ont progressé de 1,13 %, taux supérieur à l'évolution des dépenses constatées à -0,33 %, ce qui permet de maintenir l'équilibre net de SDIS à 3,5 M€.

La section d'investissement **4 511 339,23 €**

(1) Le solde de la section investissement

Le taux de réfection des dépenses d'investissement est faible (3,74 %) car les constructions (CIS Musée, extension CIS La Couronne et école départementales des sepaux-petits-pays (EDSP) de Jumièges) sont toujours en phase d'études.

Toutefois l'exercice global de 3,26 M€, constaté à la fin de l'exercice 2016, sera affecté au financement à partir de 2017 de l'EDSP : cette réserve est constituée de l'emprunt de 3 M€, de la subvention d'investissement versée par le Département pour 250 156 € et des fonds propres du SDIS réservés à ce projet pour 2,01 M€. Financement qui sera complété par les subventions à venir de la Région et de la Ville de Lillec des entreprises du Groupe via une fondation créée fin 2015.

En effet, il faudra engager les marchés de travaux en principe dans le courant du dernier trimestre 2017, selon le phasage du maître d'œuvre.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement, véhicules en concert avec 78,27 % et 72,11 % pour le plan consacré au petit matériel.

Certaines commandes d'investissement restent en cours, d'où l'inscription de restes à réaliser à prévoir au budget supplémentaire 2017 pour un montant engagé de 2 767 189,34 €.

Les opérations d'investissement sont équilibrées par chapitre ainsi qu'il suit :

Chapitre 16 - Le remboursement du capital de la dette **468 114 €**

L'emprunt de 3 M€ prévu au budget pour l'exercice départemental de fin et CIS de Jumièges a bien été remboursé auprès de la société générale au taux fixe de 2,05 %, et mobilisé à la date ultime de mobilisation des fonds fixée au 30 juin 2016.

Chapitres 20 et 21 - Le système d'information **176 718 €**

Les projets financés en 2016 sont les suivants :

n°projet	nom	descripteur	Montant
P06	acteurs SPV	Optimisation du traitement des indemnités	36 176 €
P10	Personnes	Market gestion informatisée	8 934 €
P29	Gestion individuelle	Gestion disponibilité des SPV	30 075 €
240	Historique	Déploiement du module ressources humaines	31 838 €
T45	SIG	Carographe dans les comarc	13 936 €
247	SDI	Sérialisation des systèmes d'information	22 688 €
P38	Matières	Remplacement des matériels	30 237 €

Les restes à réaliser sur le schéma directeur informatique s'élèvent à 191 307,7 € au concert avec l'autorité la mise à jour de l'architecture pour 62 040 €, l'opson synchrostat 68 646 €, la mise à jour des cartes IGN pour 11 560 €, des outils de mobilisation pour 35 934 €.

Chapitre 31 - Le matériel d'aide et de transmissions **90 715 €**

Il s'agit du renouvellement annuel de l'informatique (achat et pour 14 132 €, des contributeurs de sonde et logiciels) hauteur pour 56 785 € et du renouvellement de téléphonie fixe pour 17 778 €.

Cette ligne comporte un report de crédits de 102 625 € pour un rattachement administratif des dépenses individuelles d'après un régime pour le CIS de La Roche-foucault.



Chapitre 21 - Le plan d'équipement et matériel roulant

Les crédits de paiement, inscrits dans le cadre du plan d'équipement au budget 2016, correspondent à la réalisation du plan d'équipement de renouvellement de parc automobile de 5 Véhicules en 2014. Cet état liquidé et régularisé en 2016 les véhicules faisant partie d'une description budgétaire en 2016 ainsi que des ventes à réaliser 2015, de cette façon :

Désignation	Virements 2016
BP&A (véhicule pour zone sans-accidentelle)	602 342 €
PS&SR (véhicule pour zone sans-accidentelle)	270 066 €
PS&SR (véhicule pour zone sans-accidentelle)	133 654 €
VTL (véhicule tract-trailer)	89 228 €
VTL (véhicule tract-trailer)	36 904 €
VTR (véhicule tract-trailer)	14 897 €
VTR (véhicule tract-trailer)	122 032 €
VTR (véhicule tract-trailer)	288 021 €
VTR (véhicule tract-trailer)	44 232 €
VTR (véhicule tract-trailer)	24 725 €
VTR (véhicule tract-trailer)	413 745 €
Total	2 060 752 €

Les ventes à réaliser sur ce programme s'élevaient à 340 318 € et concernent un lot de démantèlement, un F&S&R, et l'investissement de 3 VTL.

Chapitre 21 - Le plan pour matériel

- 200 407 € d'investissements de prévention internationale
- 100 200 € d'apports matériels médicaux isolés
- 63 055 € de matériels médico-secouriers
- 182 300 € de matériels divers (thérapeutiques et de secours)
- 28 690 € d'ouvrages divers

Chapitre 21 - Le plan pour matériel

Cette enveloppe concerne le renouvellement des lieux médicaux et de l'équipement dans les centres et à l'échelle majeure.

Chapitre 21 - Le plan pour matériel

Un chèque de 200 000 € a été reçu pour la spécialité gynécologique et son à disposition d'un maître-chien.

Chapitre 21 - Le plan pour matériel

La décaissement des investissements sur les constructions et les copies en subventions d'investissement sont investies à ce chapitre.

Chapitre 21 - Le plan pour matériel

Une enveloppe de 239 915 € a été décaissée pour les travaux d'entretien et de grosses réparations dans les centres de soins et à l'échelle majeure, avec des engagements réservés pour 229 838 €.

Chapitre 21 - Le plan pour matériel

Les travaux d'investissement de locaux dans le centre d'urgence et de secours de Valenciennes ont été contractés en 2016 à hauteur de 33 759 112 € pour un coût d'opération s'élevant à 326 253 € TTC.

L'investissement de cette opération a été financé à la prescription par réalisation par la Direction régionale des affaires sanitaires (DRAS), lors de la délibération du conseil de comités, d'une opération d'investissement préventive sur les travaux effectués par le projet des familles d'un montant de 249 566 € TTC, qui ont été entièrement financées par le SDIS en 2016 et sont aujourd'hui terminées.

Aussi le SDIS a financé ce projet pour :

- pour l'opération à l'échelle de la commune de Valenciennes (voir le budget 2017, l'investissement de la commune de Valenciennes pour le projet des familles d'un montant de 249 566 € TTC, qui ont été entièrement financées par le SDIS en 2016 et sont aujourd'hui terminées).
- pour le matériel de la commune de Valenciennes (voir le budget 2017, l'investissement de la commune de Valenciennes pour le projet des familles d'un montant de 249 566 € TTC, qui ont été entièrement financées par le SDIS en 2016 et sont aujourd'hui terminées).

Chapitre 21 - Le plan pour matériel

Une a été réalisée sur Valenciennes les dépenses d'équipement de Valenciennes 2015 au taux de 16,404 %.

Chapitre 21 - Le plan pour matériel

La donation aux subventions de la commune de Valenciennes et de la commune de Valenciennes pour le matériel de la commune de Valenciennes de 57 334 € ; ces sommes ont permis de décaisser l'investissement de la commune de Valenciennes pour le matériel de la commune de Valenciennes de 250 000 €.

Chapitre 21 - Le plan pour matériel

L'achat d'un véhicule pour le département de Valenciennes de 2 535 092 €, et il a été contracté une subvention de 700 000 € à la commune de Valenciennes dans le cadre de l'opération d'investissement de la commune de Valenciennes de 2013-2016. En 2017, le montant de la subvention de 700 000 € payable au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Chapitre 21 - Le plan pour matériel

Il s'agit de l'opération de fonctionnement 2015 qui avait été affecté au budget supplémentaire 2016 à la section d'investissement en secours pour le fonctionnement de l'EDDS.

Chapitre 21 - Le plan pour matériel

Ce chapitre concerne les dépenses de la commune de Valenciennes de 498 375 €.

Chapitre 21 - Le plan pour matériel

Une enveloppe de 200 000 € a été affectée par une forte hausse de la commune de Valenciennes de 2015 au taux de 16,404 %.

Chapitre 21 - Le plan pour matériel

Le taux de dépense nette est de 15,12 %.

Le Président donne la parole à Mme PRIBOURG, Chef du groupement finances et administration, afin qu'elle présente le rapport.

M. PAGOLA, Payeur départemental, complète écrite cette présentation en lien avec le compte de gestion. Il fait part de la bonne gestion du budget du SDIS au regard des statuts des trois derniers exercices.

Il souligne la dette des charges à caractère général, liée à la politique générale du SDIS, charges bien contractées et maîtrisées qui se représentent que 7 % du budget, soit 3,3 M€. Les charges les plus impactantes sont celles liées aux personnels, représentant 80 % du budget, soit 18,8 M€. L'indique qu'il semble difficile de compenser plus encore les charges à caractère général dans l'exercice.

En ce qui concerne l'encours de dette, il précise qu'il est très raisonnable, dans la moyenne nationale, ce qui permet au SDIS de se connecter à l'investissement.

Enfin, sachant qu'à 1, le budget est à l'équilibre, il veut à signaler 3 données provenant la bonne gestion :

- l'autofinancement courant à 0,87, constant depuis trois ou quatre années, possible notamment grâce à la maîtrise des charges ;
- le ratio réajusté des charges, c'est-à-dire celles à laquelle on ne peut se soustraire, comme le personnel, est également constant à 0,97 ;
- la capacité de désendettement à 2,38, ce qui est très raisonnable et qui représente environ deux années de remboursement.

Aucune observation n'est apportée, le Président sort de la salle. Monsieur BONNEAU, premier Vice-président, soumet le rapport au vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DÉCISION

Vo le rapport soumis à leur examen :

Vu le compte de gestion établi par le Payeur départemental de la Charente, monsieur Jean-Pierre PAGOLA ;

Vu le compte administratif 2016 établi par l'ordonnateur, monsieur Jeanne SOURISSEAU ;

Considérant que les écritures comptables de ces deux documents coïncident pour l'exercice 2016 ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Conseil d'administration :

- votent par écoplice et opérations d'équipement ; le compte administratif 2016 de l'ordonnateur pour les résultats se présentent comme suit :

Dépenses réalisées	Secours réalisés	Reprise subventions 2015	Résultat de clôture 2016	Reprise de dépenses	Excédents courants
Investissement : 4 611 359,25 €	7 913 031,20 €	2 536 572,56 €	5 838 244,31 €	2 747 188,54 €	3 071 055,97 €
Fonctionnement : 25 885 319,19 €	27 748 368,69 €	306 200,00 €	2 133 489,50 €		2 133 489,50 €
Totaux : 30 496 738,44 €	35 661 399,89 €	2 842 772,56 €	8 001 733,81 €	2 767 188,24 €	5 204 545,47 €

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Le résultat apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat courant de la section de fonctionnement constitué à la clôture de l'exercice :

Ainsi le compte administratif 2016 sur lequel les résultats suivants :

Le résultat de 2 133 489,50 € en excédent de fonctionnement, l'excédent de 2 133 489,50 € en excédent d'investissement et 2 767 188,34 € en excédent des postes à réaliser, soit un excédent d'investissement global de 3 071 055,97 €



Madame PRIBOURG, présidente du rapport :

Aucune observation n'est apportée, le Président soumet le rapport au vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le rapport soumis à leur examen ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Conseil d'administration :

- affectent sur l'exercice 2017 le résultat de fonctionnement 2016 soit la somme de 2 133 489,50 € ainsi qu'il suit :
- 1 893 489,50 € au compte 1068 en dotation complémentaire en section d'investissement,
- 306 000 € au compte 332 en excédent de fonctionnement ; report.

Ces écritures comptables sont reprises au budget supplémentaire 2016.

Demande de subvention d'État dans le cadre de la dotation de soutien aux investissements structuraux des services d'incendie et de secours pour l'aménagement d'un plateau feux d'alcool

Par délibération en date du 13 juillet 2016, les membres du conseil d'administration du SDIS de la Charente ont approuvé la reprise des études concernant le projet de construction d'un centre incendie et de secours, d'une école départementale et d'un plateau technique "feux d'alcool" sur la commune de Jarnac, appartenant à la communauté d'agglomération du Grand Cognac, siège des services de la Filère du cognac.

Le plateau technique "feux d'alcool" représente un équipement important de formation des personnels chargés des secours pour l'ensemble du département de la Charente et de la Charente-Martinique, ainsi que pour la région Nouvelle Aquitaine. Cet investissement présente également un intérêt national car il n'existe aucune structure équivalente.

Cet équipement répond à la demande de mutualisation des moyens entre les différents SDIS déjà établie.

Ainsi, compte-tenu du caractère structurant en terme de sécurité civile de ce projet, il est proposé de solliciter une subvention dans le cadre de la convention mise en œuvre par la loi n°2015-2017 du 27 décembre 2015, relative aux appels d'offres professionnels et aux supra-comptes professionnels et destinés à appuyer les équipements structurels des services d'incendie et de secours.

L'enveloppe prévisionnelle est estimée à 2 000 000 €.

DÉBAT

Le Président présente le rapport.

Aucune observation n'est apportée, le Président soumet le rapport au vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DÉCISION

Vu le rapport soumis à leur examen ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Conseil d'administration :

- approuvent la réalisation du plateau technique de secours d'incendie et de secours, projet inscrit au niveau national, trois européens, qui est actuellement au stade des études d'avant-projet ;

- approuvent le plan de financement du projet estimé à 2 000 000 € HT et déclenchent séance sur ces exercices 2017-2018-2019 ;

- autorisent le Président à solliciter auprès de l'État, au titre de la dotation destinée à appuyer les équipements structurels des services d'incendie et de secours, une subvention de 200 000 € sur le montant global de la réalisation du projet.



Résilience du réseau radioélectrique par la mise en œuvre d'évolutions technologiques

fonds de mobilité évolutifs et d'un renforcement de l'interopérabilité
avec les services partenaires du SDIS 16

Demande de subvention/Frais dans le cadre de la dotation de sécurité aux investissements
substantiels des services d'incendie et de secours

Lors de débat des orientations budgétaires 2016 en date du 27 octobre 2015, les membres du conseil d'administration du SDIS de la Gironde ont approuvé l'envoi des voles possibles permettant une sécurisation et une modernisation de notre système de transmissions radio opérationnel en cas d'éventualité pas envisageable de solliciter un effort financier pour régler vers le réseau ANFR/ARCS.

Après plusieurs ateliers techniques sur les différents matériels exposant le réseau radioélectrique, permettant son maintien technique des études ont été menées pour moderniser le transmission des données opérationnelles du terrain vers le CTA/CODIS, ainsi que vers les services partenaires du SDIS (SDIS voisins, SAMU, Police, Gendarmerie, Service des routes de travail département, Préfecture, Centre opérationnel départemental), conformément aux exigences réglementaires en la matière (décret n°2006-106 du 3 février 2006 relatif à l'interopérabilité des réseaux de communication radioélectriques des services publics qui concernent eux mission de sécurité civile).

Les équipements proposés vont permettre de répondre à certaines utilisations et évolutions prévues par les autorités compétentes du SDIS afin de répondre également à un pas technologique important pour le SDIS vers des matériels compatibles avec les différents réseaux opérationnels.

1 - L'ajoutement des 35 véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) du SDIS de différentes capacités, permettra le renforcement des unités véhicules vers le centre d'opérations 15 du SAMU, quel que soit le lieu d'intervention.

En cas de cede de ces équipements, et suite à l'installation de la nouvelle infrastructure antenne, sécurisant la réception téléphonique du SDIS pour se faire, l'ensemble de la CIS départementale, un numéro dédié à la transmission des données et des équipements supplémentaires vers passer par un opérateur, en lieu sûr en œuvre.

Ce logiciel permettra ainsi de sécuriser notre système de gestion de la fréquence, tout également à charge de réception de messages des opérateurs du CTA/CODIS.

2 - Le nouveau logiciel proposé pour que le SDIS propose un logiciel de traitement, commercialisé sur les réseaux opérés (Orange ou SFR au Dordogne, ...).

Ces logiciels adaptés d'un logiciel de gestion opérationnelle (SYSTEME), permettront des interventions en la matière ciblées et le CTA/CODIS au terrain d'informations directement opérationnelles dans le logiciel d'urgence (logiciel de secours sur les lieux d'intervention sur le territoire de la destination des secours, ...). De plus, ces logiciels autorisent le traitement des données patients/victimes (BPM), communiés au SDIS et aux services d'urgence d'urgence permettant ainsi une transmission décentralisée des données déversées au sein des victimes sur un base de données dans le cadre de soins.

Au-delà de tous les aspects techniques, il est à noter que la mise en œuvre de ces solutions inclut un allègement de la charge de travail des opérateurs CTA/CODIS, leur permettant ainsi de se consacrer sur leur cœur de métier quel que soit leur niveau de compétence.

Enfin, conformément à la catégorie subvention au termes de sécurité civile, ce projet, il est proposé de solliciter une subvention dans le cadre de la dotation mise en œuvre par le loi n° 2016-2017 en 27 décembre 2015, relative aux supports professionnels et aux supports professionnels volontaires et destinés à appuyer les équipements structurels ou d'équipement de la dotation des SRS vers la réseau ANFR/ARCS.

L'investissement prévisible de cet équipement est estimée à 148 250 € HT et prévue au budget prévisionnel 2017 de 2017.

DEBAT

12 23h45min : présentation du rapport.

Au cours de l'observation de ces rapports, le Président soumet le rapport au vote.
Pour : 15 (cours : 0)



DECISION

Y a le rapport soumis à leur examen ;
Ayant eu pour résultat ;
Les membres du Conseil d'Administration :

- approuver la mise en œuvre du projet d'investissement technologique d'équipement de mobilité évolutifs et d'un renforcement de l'interopérabilité avec les services partenaires du SDIS 16 ;
- approuver le plan de financement du projet, estimé à 148 250 € HT et l'élaborer ;
- approuver le Président à solliciter auprès de l'Etat, au sein de la dotation destinée à appuyer les équipements structurels des services d'incendie et de secours, une subvention de 74 125 € sur le montant global de la dotation de projet.

Service d'Information

1. Rapport du conseil

Depuis 2007, le Service d'Information (SDI) a été créé pour garantir, et prolonger jusqu'en 2015, le permis de conduire de conduire 30 véhicules.

Pour répondre à cette exigence de travail, le SDI a été créé et financé à l'initiative de la commune de Bordeaux en collaboration avec le conseil municipal de Bordeaux.

2008, recrutement d'un ingénieur fonctionnaire, affecté au Centre de Service (CST) en 2014 au sein de la commune de Bordeaux.

2011, recrutement d'un technicien support en IT au sein de la commune de Bordeaux.

Les données relatives économiques, les nouvelles réglementations et l'évolution permanente des technologies obligent le SDI à établir un nouveau SDI permettant ainsi de répondre aux exigences et contraintes nouvelles le SDI devra être face dans les quatre ans à venir.

Un plan de travail relatif au SDI, ainsi que la société CAP CONSULTING a en œuvre de l'année 2014, permet de définir les nouveaux axes de travail relatifs aux différents domaines suivants :

- de mise en œuvre de nouvelles technologies ;
- d'optimisation et de maintenance ;
- de sécurité ;
- de réseaux.



2. Bilan des projets déjà mis en œuvre lors de précédents conseils d'administration

31 projets ont été réalisés et sont actuellement en cours de réalisation :

- Achat de matériel informatique pour la mise en œuvre du SDI ;
- Livraison de l'équipe de gestion informatique ;
- Mise en œuvre de la sécurité des systèmes d'information ;
- Mise en œuvre d'une solution de gestion des données et de la sécurité ;
- Gestion des opérations informatiques ;
- Logiciel de gestion de projet ;
- Qualification de l'équipe de gestion informatique ;
- Acquisition d'un logiciel de gestion informatique permettant de connecter les BTPS avec acquis ;
- Mise en œuvre d'une solution de gestion des données et de la sécurité ;
- Elaboration d'un plan d'équipement relatif à l'investissement ;
- Changement des 27 véhicules ;
- Acquisition de matériel informatique ;
- Déplacement de matériel informatique dans les cabinets existants ;
- Mise en œuvre d'un serveur informatique ;
- Réalisation de l'outil de gestion informatique ;
- Réalisation de l'outil de gestion informatique ;
- Mise en œuvre d'une solution de gestion des données et de la sécurité ;
- Mise en œuvre d'un serveur informatique ;
- Mise en œuvre d'un outil de gestion des données et de la sécurité ;

- Mise en œuvre d'une solution de gestion du parc informatique.
- Réhabilitation de l'outil de gestion logistique.
- Optimisation de l'utilisation de l'outil de gestion RH et nettoyage des données.
- Acquisition d'un nouvel outil de gestion de la circulation.
- Mise en place d'outils de dématérialisation comptable (Syst. marchandise).
- Optimisation de la gestion de stock médical avec le déploiement de l'outil Pharmasp au niveau départemental.
- Mise en œuvre d'une solution de gestion du patrimoine.
- Mise à jour du logiciel formation (passage à la nouvelle version Web).
- Optimisation du maintien des véhicules.
- Système d'information géographique.
- Accès plateforme nationale de localisation des appels (PFLAU) - sonnerie inversée.
- Mise en œuvre d'une solution de gestion du temps de travail pour les SPP.

5. Projets non réalisés :

- Mise en œuvre d'une solution de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC).
- Mise en œuvre de système de visio-conférence.
- Mise en œuvre d'outils de gestion de la prévention de l'hygiène, de la sécurité et de mesure de l'accidentsologie.
- Gestion des hybrides.
- Réhabilitation de la solution de gestion du courrier.
- Mise en œuvre d'une interface Pharmade/Financ.
- Méthode formation hybride.
- Aide à la décision.

3. Bilan financier des deux précédents schémas directeurs informatiques

L'investissement nécessaire à la réalisation des 31 projets a été de 2 160 000 € répartis de la façon suivante :

- AP 2008/2015 : soit 1 600 000 €, réalisé à 1 470 000 €
- AP 2014/2016 : soit 800 000 €, réalisé 690 000 €

Le surplus de fonctionnement entre l'année 2008 et l'année 2017 est de 76 000 € soit 37 % du budget alloué au service informatique pour le SDI. Cette augmentation reste malaisée (3,5 % des recettes investies) compte tenu du nombre important de projets réalisés mais également grâce à la renégociation des contrats de maintenance des matériels et logiciels :

- Fonctionnement en 2008 : 205 000 €
- Fonctionnement en 2017 : 280 000 €

Le budget de fonctionnement se répartit de la manière suivante :

- Maintenance des logiciels opérationnels
- Maintenance des logiciels administratifs
- Maintenance des infrastructures : 12 %

4. Bilan de l'équipe du service informatique en fin de mandat

La charge du service informatique à consacrer aux projets des systèmes d'information est estimée annuellement entre 350 et 430 jours sur 4 ans.

Aujourd'hui, 80 % de l'activité de l'équipe est consacrée au maintien en condition opérationnelle ce qui constitue un risque potentiel pour la bonne réalisation des projets prévus au SDI, les 20 % des ressources principalement sur le personnel du service informatique.

Les aspects fonctionnels du système de gestion opérationnelle (SGO) et migration sont également supervisés par un personnel du groupement opérationnel.

Le recours à de la prestation extérieure pour constituer une sécurité pour la réalisation du schéma directeur 2017-2020.

5. Synthèse des deux premiers schémas directeurs informatiques

- Le système d'information tout les composants techniques et fonctionnels ont sensiblement évolué depuis le SDI 2007-2011 :
- Des projets fonctionnels identifiés lors du SDI 2007 créés depuis dans leur quasi intégralité :



6. Nouveau schéma directeur informatique 2017/2020

L'autorisation de programme a été validée par le Conseil d'administration le 2 décembre 2016 à hauteur de 800K€ sur la période 2017/2020.

Des phases d'identification ont été réalisées identifiées pour le nouveau SDI :

- Sécuriser l'équipe du service informatique en :
 - Renforcer sa valorisation (autonomie, responsabilité, confiance).
 - Renforcer ses compétences et ses ressources.
 - Poursuivre à domicile engage de sécurisation des systèmes d'information à pérenniser en désignant notamment un responsable sécurité et en mettant en place des procédures (sécurisation des accès, déclaration CNIL...).
- Renforcer la sécurisation des systèmes et infrastructures - continuer en redonnant le cadre de travail de l'acte (dispositif de back-up).
- Finaliser la présentation des projets à venir en fonction du caractère stratégique et des moyens budgétaires :
 - Les projets d'identification/optimisation/sécurisation du SGO.
 - Les projets d'identification/opérateur/sécurisation du système d'information administratif notamment sur l'implémentation.
 - Les projets portant sur le collaboratif, carnet, gestion électronique de documents, archivage, courriers, dématérialisation, ...

Les composants prioritaires du nouveau SDI seront :

- La création en matériel sur l'ensemble de la durée de l'autorisation de programme est estimée à 400K€ et permettra :
 - Le remplacement des postes de travail.
 - Le renouvellement des serveurs.
 - Le renouvellement des petits matériels informatiques.
- Le reste des crédits permettra les évolutions logicielles suivantes :
 - Sécuriser les systèmes d'information,
 - Évolution de l'interface du SDIS et des outils collaboratifs,
 - Module de gestion de l'évaluation des agents du SDIS,
 - Définition en logiciels et matériels de l'école départementale,
 - Outil de gestion des points de vue,
 - Évolution de l'interface,
 - Interface informatique de liaison avec les plateformes de gestion des véhicules particuliers,
 - Options du système de gestion opérationnelle (SGO).

7. De futurs projets structurants pour le prochain SDI 2021/2024 sont à prévoir :

- La projet ANTARES pour la partie phare.
- La création des groupes individuels après renforcement de la sécurité des systèmes d'information afin d'assurer la compliance de conformité avec aux exigences existantes au niveau du SDIS,
- La mise en place d'un internet collaboratif comme vecteur de communication interne et de partage au sein du SDIS.
- Le système de gestion opérationnelle national.

DEBAT

Le Préfet directeur départemental Directeur adj. CVI présente le rapport. Aucune observation n'est apportée.

01 JUIN 2017 DE RAPPORT NAPPALLE AU CURE DÉCISION



Extrait du procès-verbal des délibérations
Séance du 19 mai 2017

Le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, réuni en séance publique au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Jeanne SOUSSISSAC, Président du conseil d'administration,

Présents :

Monsieur Pierre NGALANE, Préfet de la Charente
Monsieur Jeanne SOUSSISSAC, Président du Conseil d'Administration du SDIS
Monsieur Agnès BEL, Madame DURBAPÈRE, Messieurs Jean-Michel BOLDVIN, François BONNEAU, Pierre-Yves SAULAND, Michel MARIANNE, Agnès BEL, Madame DURBAPÈRE, Messieurs Jean-Michel BOLDVIN, François BONNEAU, Pierre-Yves SAULAND, Michel MARIANNE, Jacques CHASSOT, Bernard CHABONNEAU, Gérard COINCHELIN, Michel DELAGE, Gérard DELETOULA, Christophe ZAUDREY, Bernard GEORGEON, Jean-Michel TAMAGNYA, Didier VILLAT, membres du Conseil d'Administration.

Assistant à la séance avec voix consultative :

Calixte JEAN KOON, Directeur départemental, Monsieur Thierry LEBREYRE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels, Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers, Monsieur Francis VALADIS, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires, Monsieur Jean-Pierre PAVGOLY, Sapeur départemental, Mlle Marie-Cécile BOUQUET, Sapeur départemental, Monsieur Patrick COUDRACQ, médecin-chef, Capitaine Stéphane SAUVY, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente.

Assistant(elle)s également à la séance :

Monsieur Frédéric FLEBOURG, Chef du groupement finances et administration, Madame Catherine LÉGERON, adjointe au chef du groupement ressources humaines.

Absent(e)s excusé(s) :

Messieurs Brigitte POUY, Isabelle LAGAÛDE, Madame VÉCHEVENS, Messieurs Philippe SOUTY, Madame CAZENAVE, Monsieur DE LUSTRAC, Jean-Fabrice LAILLYRE, membres du Conseil d'Administration, Monsieur Antoine CHALLINEAU, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers.

Constitution d'un centre d'incendie et de secours et d'une école départementale du feu à Jarnac
Validation de l'avant-projet définitif - Avenant n° 3 fixant la rémunération du maître d'œuvre

Par délibération en date du 27 octobre 2015, les élus du conseil d'administration ont décidé d'attribuer le plan de construction "Leux d'abord" dans l'opération de construction du centre d'incendie et de secours et d'une école départementale du feu, sur la commune de Jarnac ; la reprise des études de maîtrise d'œuvre sur ce projet a été demandée au maître d'œuvre.

Il est rappelé que le montant de l'enveloppe budgétaire allouée aux travaux a été fixé à 5 070 000 € HT, tandis que le montant provisionnel du forfait de rémunération d'un montant de 760 922,97 € HT a fait l'objet de l'avenant n° 2, notifié le 5 octobre 2016.

Monsieur Romain BAUDIN, Coordinateur de l'équipe de maîtrise d'œuvre choisie par le SDIS, a soumis l'esquisse concernant le nouveau projetle 9 mai 2017, fixant le montant provisionnel des travaux à 5 287 000 € HT, soit une plus-value de 217 000 € HT. L'avant-projet définitif (APD) a été déposé le 3 mai 2017, fixant le montant provisionnel des travaux à 5 287 000 € HT, soit une plus-value de 217 000 € HT.

En effet, lors des études réalisées par le maître d'œuvre dans le cadre de l'optimisation des coûts, il y a eu lieu de procéder en ce qui concerne :

- 1. Les résultats de l'étude théorique (l'optimisation de la surface des plateaux techniques leur et une partie des surfaces verticales) ;
- 2. Les travaux supplémentaires demandés par le maître d'ouvrage, notamment l'augmentation de la surface d'un chef, la réduction de l'œuvre et la modification de la structure de la partie enseigneuse de l'école afin d'optimiser les espaces, des volets supplémentaires pour l'entraînement permis poids-lourds.



Aussi, il y a lieu de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait de rémunération définitif qui passe ainsi de 760 922,97 € HT à 795 050,00 € HT, soit une augmentation de 4,22 %. En application de l'article 101 de l'ordonnance n° 2015-899 relative aux marchés publics et de l'article L.1414-4 du Code général des collectivités territoriales, le vous informe que la commission d'appel d'offres s'est prononcée sur cet avenant.

Il est rappelé que le montant de l'autorisation de programme votée pour cette opération, lors du budget primitif 2016, s'élève à 8,7 M€ TTC et qu'il sera révisé si nécessaire dans le cadre du budget primitif 2018.

Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du Conseil d'Administration :

- valident l'avant-projet définitif proposé par le maître d'œuvre ;
- arrêtent le montant provisionnel des travaux à 5 287 000 € HT ;
- approuvent le passation de l'avenant n° 3 au marché n° 2014-091 relatif au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec l'agence Romain BAUDIN et ses co-traitants, fixant le forfait de rémunération définitif à 795 050 € HT ;
- autorisant le président à signer cet avenant dont le projet est joint au présent rapport.

Le Président du conseil d'administration
Jeanne SOUSSISSAC



ENQUÊTES PORFALIBRES POUR TRAVAUX SIMPLÉMENTAIRES

Genre	Emploi	Taux LR % des travailleurs de genre	Distributions combinées (Carter 3, 2, 1, 2, 0, 1, 1) concordance à Fisher's chi square w/ 200, S.D. variable	
			Emploi	Taux LR % de l'emploi moyen de genre
Emplois de classe élevée	Rechercheur scientifique	6%		
	Professeur	4%		
	Chercheur scientifique	1,7%		
	Équipier	6%		
Quintile	Quintile sans occupation	7,2%	2,000	2,464
	Quintile sans occupation	8,2%		
	Quintile sans occupation	10,7%		
	Quintile sans occupation	2,9%		11,50%
Opportuniste (sans occupation)	Chercheur scientifique	10%		
	Chercheur scientifique	10%		
	Chercheur scientifique	10%		
	Chercheur scientifique	10%		
Simple	Adjoint chef de service	14,5%		
	Adjoint chef de service	14,5%		
	Adjoint chef de service	14,5%		
	Adjoint chef de service	14,5%		
Adm. sup.	Adm. sup.	13%		
	Adm. sup.	13%		
	Adm. sup.	13%		
	Adm. sup.	13%		
Travailleur de base	Travailleur de base	18%		
	Travailleur de base	18%		
	Travailleur de base	18%		
	Travailleur de base	18%		
Lecteurs de base	Lecteurs de base	18%		
	Lecteurs de base	18%		
	Lecteurs de base	18%		
	Lecteurs de base	18%		

Genre	Emploi	Taux LR % des travailleurs de genre	Distributions combinées (Carter 3, 2, 1, 2, 0, 1, 1) concordance à Fisher's chi square w/ 200, S.D. variable	
			Emploi	Taux LR % de l'emploi moyen de genre
Lecteurs de classe	Chercheur scientifique	13%		
	Chercheur scientifique	13%		
	Chercheur scientifique	13%		
	Chercheur scientifique	13%		
	Chercheur scientifique	13%		
	Chercheur scientifique	13%		
	Chercheur scientifique	13%		
	Chercheur scientifique	13%		
	Chercheur scientifique	13%		
	Chercheur scientifique	13%		
	Chercheur scientifique	13%		
	Chercheur scientifique	13%		
	Chercheur scientifique	13%		
	Chercheur scientifique	13%		
	Chercheur scientifique	13%		
Comptable	Comptable	18%		
	Comptable	18%		
	Comptable	18%		
	Comptable	18%		
	Comptable	18%		
	Comptable	18%		
	Comptable	18%		
	Comptable	18%		
	Comptable	18%		
	Comptable	18%		
	Comptable	18%		
	Comptable	18%		
	Comptable	18%		
	Comptable	18%		
	Lecteurs de base	Lecteurs de base	18%	
Lecteurs de base		18%		
Lecteurs de base		18%		
Lecteurs de base		18%		
Lecteurs de base		18%		
Lecteurs de base		18%		
Lecteurs de base		18%		
Lecteurs de base		18%		
Lecteurs de base		18%		
Lecteurs de base		18%		
Lecteurs de base		18%		
Lecteurs de base		18%		
Lecteurs de base		18%		
Lecteurs de base		18%		
Cohort		Cohort	18%	
	Cohort	18%		
	Cohort	18%		
	Cohort	18%		
	Cohort	18%		
	Cohort	18%		
	Cohort	18%		
	Cohort	18%		
	Cohort	18%		
	Cohort	18%		
	Cohort	18%		
	Cohort	18%		
	Cohort	18%		
	Cohort	18%		
	Cohort hors classe	Cohort hors classe	18%	
Cohort hors classe		18%		
Cohort hors classe		18%		
Cohort hors classe		18%		
Cohort hors classe		18%		
Cohort hors classe		18%		
Cohort hors classe		18%		
Cohort hors classe		18%		
Cohort hors classe		18%		
Cohort hors classe		18%		
Cohort hors classe		18%		
Cohort hors classe		18%		
Cohort hors classe		18%		
Cohort hors classe		18%		

01 00 007

ANNEXE 2H Bis

INDEMNITES FORFAITAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Les indemnités forfétaires pour travaux supplémentaires sont attribuées aux sapeurs-pompiers professionnels non logés par le service.

Grade	Région	Taux III % de l'indice moyen de grade	Taux III % de l'indice moyen de grade
Incindeur de classe normale	Genève	18%	
Incindeur de classe supérieure et Infirmier hors classe	Genève	16%	
Chargé de service de nuit de travaux publics professionnels	Genève	22%	
Médecin de 2ème classe Pharmacien de 2ème classe	Genève	21%	
Médecin de 1ère classe classe normale Pharmacien de 1ère classe classe normale	Genève	20%	
Médecin hors classe Pharmacien hors classe	Genève	19%	
Médecin chef d'équipe Pharmacien chef d'équipe	Genève	18%	
Médecin chef d'atelier Pharmacien chef d'atelier	Genève	17%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	16%	
Médecin chef de clinique Pharmacien chef de clinique	Genève	15%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	14%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	13%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	12%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	11%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	10%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	9%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	8%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	7%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	6%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	5%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	4%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	3%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	2%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	1%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	0%	

Liste des grades hors de fonction entre le 01/01/2017 et le 31/12/2017
et l'organigramme du corps départemental validé par le conseil d'administration du 16 Février 2017

Grade	Région	Taux III % de l'indice moyen de grade	Taux III % de l'indice moyen de grade
Incindeur de classe normale	Genève	18%	
Incindeur de classe supérieure et Infirmier hors classe	Genève	16%	
Chargé de service de nuit de travaux publics professionnels	Genève	22%	
Médecin de 2ème classe Pharmacien de 2ème classe	Genève	21%	
Médecin de 1ère classe classe normale Pharmacien de 1ère classe classe normale	Genève	20%	
Médecin hors classe Pharmacien hors classe	Genève	19%	
Médecin chef d'équipe Pharmacien chef d'équipe	Genève	18%	
Médecin chef d'atelier Pharmacien chef d'atelier	Genève	17%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	16%	
Médecin chef de clinique Pharmacien chef de clinique	Genève	15%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	14%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	13%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	12%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	11%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	10%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	9%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	8%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	7%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	6%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	5%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	4%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	3%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	2%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	1%	
Médecin chef de service Pharmacien chef de service	Genève	0%	



Catégorie I.F.T.S.	Grade/fonction/régime de service	Coefficients
1 ^{re} catégorie	Grades concernés : - Emplois fonctionnels - Colonel hors classe - Colonel - Lieutenant-colonel - Commandant - Médecin de 1 ^{re} -classe classe normale à Médecin de classe exceptionnelle - Pharmacien de 1 ^{re} -classe classe normale à Pharmacien de classe exceptionnelle Elections : Autre fonction Chef de service état-major Commandant de compagnie Adjoint chef de groupement DDA DDSS	4,85 5,00 5,80 5,20 5,80 8,00 8,00
2 ^{me} catégorie	Grades concernés : - Capitaine - Médecin de 2 ^{me} -classe - Pharmacien de 2 ^{me} -classe - Cadre supérieur de santé de sapeurs-pompiers professionnels - Infirmier - Infirmier hors classe Fonctions : Autre fonction Adjoint chef de service état-major Chef de service état-major Adjoint commandant de compagnie Commandant de compagnie Adjoint chef de groupement	6,50 7,00 7,00 7,00 7,50 7,50



Il vous est ainsi proposé de définir les modalités d'attribution de l'IAT conformément aux textes réglementaires et conformément au protocole d'accord numéroté comme suit :

L'IAT est versée à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels titulaires de catégorie C et de catégorie B dont l'indice de rémunération n'excède pas 380.

Le coefficient d'attribution individuel est le même pour tous les sapeurs-pompiers professionnels bénéficiaires de cette indemnité selon l'échancier présenté ci-dessous :

- 1^{er} juin 2017 : taux de 2,4
- 1^{er} janvier 2018 : taux de 2,5
- 1^{er} janvier 2019 : taux de 3
- 1^{er} janvier 2020 : taux de 4,21

Le paiement de cette indemnité sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Ces modalités d'attribution de l'IAT seront reprises dans le guide prévisoire des personnels permanents.

Lors du comité technique du 24 avril 2017, le rapport indiquant la mise en place de l'IAT a reçu un avis favorable et le rapport présentait le calendrier de suppression des postes permettant le financement de ce dispositif à venir (en avis défavorable) (3 corps et 4 abstentions).

Vu le rapport soumis à leur examen ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Conseil d'administration approuvent :

- La suppression de 7 postes de personnels permanents qui sont intégrés au tableau des effectifs ;
- les modalités d'attribution de l'IAT comme suit :

L'IAT est versée à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels titulaires de catégorie C et de catégorie B dont l'indice de rémunération n'excède pas 380.

Le coefficient d'attribution individuel est le même pour tous les sapeurs-pompiers professionnels bénéficiaires de cette indemnité selon l'échancier présenté ci-dessous :

- 1^{er} juin 2017 : taux de 2,4
- 1^{er} janvier 2018 : taux de 2,5
- 1^{er} janvier 2019 : taux de 3
- 1^{er} janvier 2020 : taux de 4,21

Le paiement de cette indemnité sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Ces modalités d'attribution de l'IAT seront reprises dans le guide prévisoire des personnels permanents.



Le Président du conseil d'administration
Jérôme COURRISSAULT



Extrait du procès-verbal des délibérations

Stance du 19 mai 2017

Le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, dûment convoqué le 20 avril 2017, s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Jérôme COURRISSAULT, Président du conseil d'administration.

Présents :

Monsieur Yvan NGAHANZ, Préfet de la Charente.
Monsieur Jérôme COURRISSAULT, Président du Conseil d'Administration du SDIS.
Monsieur Agnès BEL, Madame DELERAYE, assesseurs Jean-Michel SOUVIN, François BONNEAU, Pierre-Yves STIAND, Michel BUISSON, Jacques CHASSOT, Bernard CHASSONNEAU, Gérard COINCHÉLIN, Michaël DELAGE, Gérard DELÉTOILE, Christian FAUBERT, Bernard GEORGHON, Jean-Michel TAMAGNA, Didier VILLAT, membres du Conseil d'Administration.

Assistent à la séance avec voix consultative :

Claude Jaur MONNE, Directeur départemental, Monsieur Thierry LEBREYRE, représentant les officiers de sapeurs-pompier professionnels, Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompier professionnels non officiers, Monsieur Pascal VALADE, représentant les officiers de sapeurs-pompier volontaires, Monsieur Jean-Pierre PACOT, Directeur départemental, Médecin lieutenant colonial Fabrice COLZAUD, médecin-chef, Capitaine Stéphane SALVET, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompier de la Charente.

Assistent(ient) également à la séance :

Madame Françoise FIBOURG, Chef de groupement finances et administration, Madame Catherine LÉGERON, adjointe au chef du groupement ressources humaines.

Absent(s) excusé(s) :

Monsieur Baptiste FOLURE, Isabelle LAGARDE, Florence PÉCHERYS, Monsieur Philippe BOUOTY, Samuel CAZNAVRE, Monsieur DE JUSTRAC, Jean-Hubert HELIYRE, membres du Conseil d'Administration, Monsieur Jérôme CHALLIMBAUD, représentant les sapeurs-pompier volontaires non officiers.



Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, en particulier la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale, il convient d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité pour tenir compte de l'évolution des besoins.

Le contenu du tableau des effectifs a été validé par une délibération du bureau du conseil d'administration en date du 16 janvier 2017.

L'effectif du corps départemental sera inchangé.

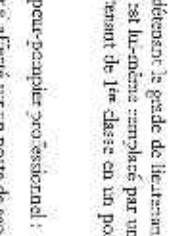
Transformations de postes :

a) Transformation d'un poste de lieutenant de 1^{re} classe en un poste d'officier de sapeurs-pompier professionnel :

Suite au départ à la retraite de l'adjoint au chef de service opérations détaché de grade de lieutenant de 1^{re} classe et remplacé, en interim, par un lieutenant de 2^{me} classe, ancien chef de section, qui est lui-même remplacé par un sapeur-pompier professionnel de grade d'adjudant, il convient de transformer un poste de lieutenant de 1^{re} classe en un poste d'adjoint au chef sapeur-pompier professionnel.

b) Transformation d'un poste d'adjoint au poste de sapeur-pompier professionnel :

Suite au départ à la retraite d'un adjoint de sapeur-pompier professionnel affecté sur un poste de sapeur-pompier non opérationnel, remplacé par un agent en interim détaché de grade de sapeur, il convient de transformer son poste en un poste de sapeur-pompier professionnel.



Le Président du conseil d'administration est exécutoire. Angoulême le 01 Juin 2017

4) Transformation d'un poste de sujet de sappeur-trouvier professionnel en un poste de sappeur-trouvier professionnel.

5) Transformation des postes liés à l'application du PPOCR :

La PPOCR prévoit la création et la suppression des grades suivants :

- Suppression des grades de sappeur de 1^{re} classe et sappeur de 2^{me} classe,
- Création d'un grade de sappeur,
- Suppression des grades d'adjoint technique de 1^{er} classe et d'adjoint technique de 2^{me} classe,
- Création du grade d'adjoint technique,
- Suppression des grades d'adjoint technique de 1^{er} classe et d'adjoint technique de 2^{me} classe,
- Création de grade d'adjoint technique.

Il convient donc d'analyser dans le tableau des effectifs :

- la transformation des postes liés à l'application des agents relevant des grades relevant de l'endossement de l'endossement 3 dans les nouvelles échelles de rémunération C2. Ainsi les postes de sappeur de 1^{er} classe, d'adjoint technique de 1^{er} classe et d'adjoint administratif de 1^{er} classe sont respectivement transformés en grades de sappeur, d'adjoint technique principal de 2^{me} classe et d'adjoint technique principal de 2^{me} classe ;
- la transformation des postes de sappeur de 2^{me} classe, d'adjoint technique de 2^{me} classe et d'adjoint administratif de 2^{me} classe respectivement transformés en grades de sappeur, d'adjoint technique et d'adjoint administratif.

6) Postes de Directeur départemental et de Directeur départemental adjoint :

En application de la réforme structure liée au PPOCR et des emplois de direction et agents supérieurs, la procédure réglementaire prévoyant la consultation de différents instances, il convient de constater, au jour de l'adoption-coloniel au poste de colonel de sappeur-trouvier professionnel et un poste de colonel en un poste de colonel non-classe de sappeur-trouvier professionnel à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les postes issus de cette réforme concernant la restructuration des emplois de l'inspecteur départemental et de directeur départemental adjoint à compter du 1^{er} janvier 2017. Il convient donc de citer les emplois fonctionnels de directeur départemental et de directeur départemental adjoint. La répartition de ces 2 postes est ainsi la suppression d'un poste de colonel et d'un poste de colonel hors-classe.

Postes vacants / recrutements :

Suite au recrutement, ce dernier, après réussite à concours, d'un inspecteur de 1^{er} rang pour pourvoir un poste vacant au sein du corps d'encadrement et de secours de Cognac, un poste de lieutenant de 2^{me} classe de sappeur-trouvier vacataire à compter du 1^{er} mai 2017.

Suite aux différences structurelles de personnels et départs à la retraite, 3 postes d'inspecteur et 2 postes de sappeur-trouvier professionnel sont vacants.

Suite aux tests de recrutement effectués les 21 mars et 10 avril 2017, 3 sappeurs-trouviers professionnels, dont un sappeur-trouvier vacataire, ont été recrutés à compter du 28 avril 2017 pour suivre la formation initiale à compter du 2 mai en ce qui concerne les recrutés par voie de mutation à compter du 15 juin 2017.

Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du Conseil d'Administration :

adoption le nouveau système des effectifs, mis à jour au 1^{er} juin 2017.

Le Président du conseil d'Administration



CATEGORIE	Grade	Poste vacants	Postes occupés	Postes à pourvoir
EMPLOIS FONCTIONNELS	Inspecteur départemental (colonel hors classe)	1	0	1
	Directeur départemental adjoint (colonel)	1	0	1
CATEGORIE A	Colonel hors-classe	2	0	2
	Colonel	4	0	4
	Leutenant-colonel	2	0	2
	Commandant	12	0	12
	Capitaine	1	0	1
	Sous-lieutenant hors classe	1	0	1
SSM	Plumier hors classe	1	0	1
	Plumier principal	1	0	1
	Plumier principal hors classe	1	0	1
	Plumier principal	28	0	28
CATEGORIE B	Leutenant hors classe	3	1	2
	Leutenant 1 ^{er} classe	20	1	19
	Leutenant 2 ^{me} classe	6	1	5
	Leutenant 3 ^{me} classe	29	5	24
CATEGORIE C	Adjudant	55	3	52
	Sergent	81	4	77
	Sergent-chef	6	0	6
	Caporal	46	0	46
	Caporal	3	0	3
	Souffeur	201	7	194
TOTAL S.P.P. avec S.S.M.		248	10	238
CATEGORIE A	Dispositif fonctionnel	2	0	2
	Agent de service	0	0	0
	Adjoint administratif	0	0	0
	Adjoint administratif principal	0	0	0
CATEGORIE B	Inspecteur principal de 1 ^{er} classe	1	0	1
	Séducteur principal 2 ^{me} classe	1	0	1
	Inspecteur principal	0	0	0
	Adjoint administratif principal 2 ^{me} classe	0	0	0
CATEGORIE C	Adjoint administratif principal 1 ^{er} classe	0	0	0
	Adjoint administratif	0	0	0
TOTAL ADMINISTRATIFS		97	0	97
CATEGORIE A	Inspecteur contractuel	1	0	1
	Technicien principal 1 ^{er} titre d	4	0	4
	Technicien principal 2 ^{me} titre d	2	0	2
	Technicien principal	2	0	2
	Agent de maîtrise principal	0	0	0
	Agent de maîtrise	2	0	2
	Agent de maîtrise principal 1 ^{er} classe	0	0	0
	Adjoint technique principal 2 ^{me} classe	10	0	10
	Adjoint technique	26	0	26
	Adjoint technique	26	0	26
TOTAL TECHNIQUES		311	0	311
TOTAL S.P.P. et P.A.T.		311	10	301
Métiers non professionnels		0,3	0,3	0
Apprentis		2	1	1
Emplois à temps		3	0	3
Contractuels (hors militaires)		1	0	1
Militaires contractuels		0	0	0



Extrait du procès-verbal des délibérations
Conseil d'Administration
Séance du 19 mai 2017

Le Conseil d'Administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, réuni le 20 avril 2017, s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Jeanne SOURISSEAU, Président du conseil d'Administration.

Présents :

Monsieur Pierre NGUEANZ, Préfet de la Charente.
Monsieur Jérôme SOURISSEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS.
Monsieur Régis BEL, Madame DURBAIRE, messieurs Jean-Michel BOUVIN, Frédéric BONNEAU, Pierre-Yves BRIAND, Michel BUISSON, Jacques GEMOT, Bernard CHARBONNEAU, Gérard CONCHERLIN, Michel DELAGE, Gérard DEFFOULE, Christian FAUBERT, Bernard GROSSEON, Jean-Michel TAMAGNA, Didier VILLAT, membres du Conseil d'Administration.

Assistent à la séance avec voix consultative :

Colonel Jean MOINE, Directeur départemental, Monsieur Thierry LEFÈVRE représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels, Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers, Monsieur Patrick VALADZ, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires, Monsieur Jean-François ZAGOLA, Sapeur départemental, Médecin hercovite-colone, Fabrice COURAUD, médecin-chef Capitaine Serge SALVET, Préfet de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente.

Assistent(e)nt également à la séance :

Madame Emmanuelle FRIBOURG, Chef du groupement finances et administration, Madame Catherine LÉGERON, adjointe au chef du groupement ressources humaines.

Absent(e)s excusé(s) :

Messieurs Baptiste KOURÉ, Isabelle LAGACHE, Frances PÉCIEVY, Monsieur Philippe BOUTY, Samuel CAMERNAVE, Jean-Marc DE LITS-BAC, en l'absence d'Ellyse, membres du Conseil d'Administration, Monsieur Nicolas CALUDREAU, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers.

Dépistage des substances psychoactives
par le service de santé et de secours médical

PRÉFECTURE
DE LA CHARENTE
01 JUIN 2017
A. HUGO

1. Introduction

Le SDIS 16 s'inscrit depuis de nombreuses années dans une démarche de prévention. Cette politique doit également prendre en compte la problématique des conduites addictives. Il apparaît en effet, l'autorité chargée de veiller à la protection de la santé et à la sécurité de ses agents mais également de veiller à l'aptitude des agents à pouvoir réaliser l'ensemble des missions du service.

Cette démarche ne se limite pas à l'alcool, mais intègre les nouvelles addictions telles que l'usage de stupéfiants et de médicaments.

Sur initiative personnelle, les agents victimes de conduites addictives qui le souhaitent peuvent dès aujourd'hui se faire suivre au domicile d'un médecin ou d'un psychologue du service de santé et de secours médical (SSSM).

En parallèle, le code du travail dans son article R4429-23 prévoit « lorsque la consommation de substances alcoolisées, dans les conditions fixées au premier alinéa, est susceptible de porter atteinte à la sécurité et la santé physique et mentale des travailleurs, l'employeur, en application de l'article L. 421-1 du code du travail, prévient dans le règlement intérieur ou, à défaut, par voie de service les risques permettant de protéger la santé et la sécurité des travailleurs et de prévenir tout risque d'accident ». La circulaire relative du 15 mars 1983 intitulée « le recours à l'alcool au travail » par l'employeur lorsqu'il s'agit de vérifier le taux d'alcoolémie d'un salarié qui manipule des produits dangereux, ou est occupé à une machine dangereuse ou conduit des véhicules automobiles, et notamment transporte des passagers, »

Il est donc envisagé un dépistage systématique ou sélectif pouvant être organisé par le SSSM.

Dans le cas où un dépistage s'avérerait positif, avec le respect du secret professionnel - médical, bien qu'il puisse être nécessaire de poser des restrictions ou fonction de l'état de santé des agents, ces certificats médicaux émis par le SSSM ne mentionneront en aucun cas, les raisons de la restriction ou de l'interdiction.

Le Président du Conseil d'Administration certifie que le présent document est exécutoire. Arrêté le 01 Juin 2017
Date de la délibération : 20/04/2017 - 19/05/2017 - 19/05/2017

2. Méthode

2.1 Alcool

Une pyrolyse du SSSM, addicologue spécialisée en alcoologie, se tient à disposition des centres d'urgence et de secours. En relation avec les chefs de centre, elle pourra au cours de l'année 2017 et 2018 déterminer les CDS pour se présenter et expliquer la démarche de prévention vis-à-vis de l'alcool au sein du SDIS16.

Au cours d'une consultation médicale, un entretien avec le médecin peut également être réalisé et une mesure du taux d'alcoolémie effectuée.

2.2 Stupéfiants et médicaments

A l'incorporation, toutes les normes potentielles pour prévenir que, lors de la visite médicale, un dépistage des stupéfiants et de médicaments peut être réalisé.

Les tests sont effectués à l'aide de deux types de dispositifs :

- Lors de la réalisation des surpépés :
Amphétamine, Cocaine, Ecstasy, Méthamphétamine, Cannabinoïdes
- Grâce à une dépisture de médicaments addictogènes :
Buprénorphine, Benzodiazépines, Opiacés, Entanyle, Tramadol

PRÉFECTURE
DE LA CHARENTE
01 JUIN 2017
A. HUGO

3. Technique

3.1 Alcool
La mesure se fait dans l'air expiré et la technique repose sur un capteur électrochimique spécifique à l'alcool, en conformité avec les normes internationales en vigueur. L'analyse est fiable à des températures de -5 °C à +50 °C. La plage de mesure va de 0 à 2,5 mg/l dans l'air expiré, soit 0 à 5 g/l d'alcool dans le sang. Les résultats sont obtenus en moins de 10 secondes.

3.2 Stupéfiants et médicaments

Les tests rapides sur urine choisies pour le dépistage de stupéfiants et de leurs métabolites ainsi que des médicaments sont conformes à plus de 99% avec la méthode de référence (chromatographie et phase gazeuse / spectrométrie de masse). Ils bénéficient de la certification CE.

Il s'agit de tests rapides par immunochromatographie qui permettent une détection qualitative de stupéfiants, de médicaments et leurs métabolites, dans l'urine. (Réaction Antigène-Anticorps provoquant l'apparition d'une coloration). Les résultats peuvent se lire après 5 minutes ; les résultats ne sont plus interprétables après 10 minutes.

Les guides concernant les contrôles actualisés en conséquence.

Ce même rapport a été présenté aux membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail le 15 février 2017 et aux membres du comité technique le 24 avril 2017 et a reçu un avis favorable.

Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du Conseil d'Administration :
- valident la démarche de dépistage des substances psychoactives par le SSSM.

Le Président du conseil d'Administration
Jérôme SOURISSEAU

3.2. Dépenses d'investissement

Rapport 2016 en dépenses (cf. compte administratif 2016) :

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles :	132 262,82 €
Chapitre 21 : immobilisations corporelles :	1 941 891,08 €
Chapitre 23 : immobilisations en cours :	1 573 124,44 €
	- 21 570,00 €

Chapitre 020 : Dépenses imprévues :

Financement des demandes complémentaires (moteur de bateau, conducteur, mobilier de bureau) :	21 570,00 €
	272 308,00 €

Chapitre 21 : immobilisations corporelles :

- Acquisition à titre gratuit d'un terrain situé par l'ancienne CDC de Jarnac et échange de terrain avec la commune de Jarnac contre l'ancien centre d'incendie et de secours de Jarnac pour la construction de la future école départementale du feu, ainsi que l'acquisition d'un terrain à la commune de Mansle pour la construction du futur centre de secours :
- Lesquelles de crédits complémentaires pour la dimension du permis d'urbanisme :
- Mise en sécurité de l'ondeur du CIS Angoulême :
- Remplacement du moteur bateau du CIS Cognac :
- Complément de mobilier de bureau :

Chapitre 23 : immobilisations en cours :

- Crédits pour l'école départementale du feu :
- Crédits complémentaires pour les travaux de réaménagement de l'actuel :

Chapitre 041 : opérations d'ordre entre sections :

- Opération d'ordre budgétaire pour la valeur d'acquisition de terrains à Jarnac et Mansle, ainsi que la valeur de transfert de terrain de la CDC de Chassagnac :

Compte-tenu de ces éléments, le budget supplémentaire s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 8 823 766 €. Le montant total du budget pour l'année 2017 est ainsi porté à 42 334 516 €.

Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du Conseil d'Administration ;
approuvent le présent budget supplémentaire de l'exercice 2017, par chapitres et par opérations d'investissement, qui prend en compte les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2016.

Le Président du conseil d'Administration :



Jérôme SOURISSEAU

ARRETE - SIGNATURES - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

Nombre de membres en exercice	22	Part	15	Date de convocation	20/04/2017
Nombre de membres présents	15	Coté	0		
Nombre de suffrages exprimés	15	Abstentions	0		

Présenté par le Président du conseil d'Administration, A. Telle d'Espagnac, le
Monsieur le Président, Délégué par le Conseil d'Administration, A. Telle d'Espagnac, le
Les membres du conseil d'Administration,

M. Jérôme SOURISSEAU

TITULAIRES		SUPPLEANT	
BEEL Agnès	DELAGÉ Michel	BEAUGENDRE Marie-Hélène	NEBOUT Francis
BOLVIN Jean-Michel	DELETOILE Gérard	BERTHAULT Patrick	PARENT Catherine
BONNAU François	FAUBERT Christian	BROUILLET Jean-Marc	RICHARD Arnick
BOUTY Philippe	FOURE Brigitte	COMPAIN Jean-Pierre	RICHAUD Emili
BRIAND Pierre-Yves	GEORGEON Bernard	DUREPAIRE Jeanine	ROCHAIS Anne-Marie
BUSSON Michel	LAGARDE Isabelle	GARCIA Stéphanie	SARDIN Frédéric
CARENAVE Sarah	LELIEVRE Jean-Yves	GUIONNET Marie-Claude	SIMONIN Thibaut
CHABOT Jacques	PECHEMIS Florence	LABROUSSE Christine	SOUPIZET Daniel
CHARBONNIER Bernard	TAMAGNA Jean-Michel	LAVIESSANTO Denise	TRICOUCHE Michel
COINCHEIN Gérard	VILKAT Didier	MESNARD Patrick	VALTAUD Christian
DE LUSTRAC Jean-Marc		MOTEAU Thierry	ZUCCHI Jean-Paul



Code	Description	Montant	Montant	Montant	Montant
01	Personnel	110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
02	Matériel	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
03	Travaux	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
04	Services	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
05	Dotations	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
06	Subventions	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
07	Autres	700 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
08	Provisions	800 000,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
09	Impôts	900 000,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00
10	Produits	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
11	Dotations	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
12	Subventions	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
13	Autres	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
14	Provisions	1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
15	Impôts	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
16	Produits	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
17	Dotations	1 700 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00
18	Subventions	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
19	Autres	1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
20	Provisions	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
21	Impôts	2 100 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00
22	Produits	2 200 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
23	Dotations	2 300 000,00	2 300 000,00	2 300 000,00	2 300 000,00
24	Subventions	2 400 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00
25	Autres	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
26	Provisions	2 600 000,00	2 600 000,00	2 600 000,00	2 600 000,00
27	Impôts	2 700 000,00	2 700 000,00	2 700 000,00	2 700 000,00
28	Produits	2 800 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00
29	Dotations	2 900 000,00	2 900 000,00	2 900 000,00	2 900 000,00
30	Subventions	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
31	Autres	3 100 000,00	3 100 000,00	3 100 000,00	3 100 000,00
32	Provisions	3 200 000,00	3 200 000,00	3 200 000,00	3 200 000,00
33	Impôts	3 300 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00
34	Produits	3 400 000,00	3 400 000,00	3 400 000,00	3 400 000,00
35	Dotations	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
36	Subventions	3 600 000,00	3 600 000,00	3 600 000,00	3 600 000,00
37	Autres	3 700 000,00	3 700 000,00	3 700 000,00	3 700 000,00
38	Provisions	3 800 000,00	3 800 000,00	3 800 000,00	3 800 000,00
39	Impôts	3 900 000,00	3 900 000,00	3 900 000,00	3 900 000,00
40	Produits	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
41	Dotations	4 100 000,00	4 100 000,00	4 100 000,00	4 100 000,00
42	Subventions	4 200 000,00	4 200 000,00	4 200 000,00	4 200 000,00
43	Autres	4 300 000,00	4 300 000,00	4 300 000,00	4 300 000,00
44	Provisions	4 400 000,00	4 400 000,00	4 400 000,00	4 400 000,00
45	Impôts	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
46	Produits	4 600 000,00	4 600 000,00	4 600 000,00	4 600 000,00
47	Dotations	4 700 000,00	4 700 000,00	4 700 000,00	4 700 000,00
48	Subventions	4 800 000,00	4 800 000,00	4 800 000,00	4 800 000,00
49	Autres	4 900 000,00	4 900 000,00	4 900 000,00	4 900 000,00
50	Provisions	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00

81 JUIN 2017
 BUDGET SUPPLEMENTAIRE
 ANNEXE 2017

81 JUIN 2017
 BUDGET SUPPLEMENTAIRE
 ANNEXE 2017

SDS DE LA CHARENTE - BUDGET PRINCIPAL - Exercice : 2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL
 D'INCENDIE ET DE SECOURS
 281600015

SDS DE LA CHARENTE
 BUDGET PRINCIPAL

NUMERO SIRET : 23 8091901004

POSTE COMPTABLE DE PAIEMENT DEPARTEMENTALE DE LA CHARENTE

361

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

ANNÉE 2017

INFORMATIONS GENERALES 1
 EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT 8

Chapitre	LIBELLES	RECAPITULATIF DES PRELEVEMENTS		
		Prélevés	3e contribution fiscale (art. 100)	100 - 1000 (art. 10)
100	CHARGES	314 837 284	2 691 095 89	2 691 528
101	CHARGES DE PERSONNEL	1 742 312 53	2 108 572 92	2 108 572 92
102	CHARGES D'ENTRETIEN	2 535 333 19	200 000 00	2 535 333 19

RESTES A REALISER - DEPENSES

Chapitre	LIBELLES	Dr. restes à réaliser
100	SECTION CHARGES DE PERSONNEL	2 691 528
101	SECTION CHARGES D'ENTRETIEN	2 108 572 92
102	SECTION CHARGES D'INVESTISSEMENT	4 718 000
103	SECTION CHARGES D'INTERET	62 085 30
104	SECTION CHARGES D'IMPOT	4 718 000
105	SECTION CHARGES D'AMORTISSEMENT	4 718 000
106	SECTION CHARGES D'IMMOBILISATIONS	4 718 000
107	SECTION CHARGES D'IMMOBILISATIONS	4 718 000
108	SECTION CHARGES D'IMMOBILISATIONS	4 718 000
109	SECTION CHARGES D'IMMOBILISATIONS	4 718 000
110	SECTION CHARGES D'IMMOBILISATIONS	4 718 000
111	SECTION CHARGES D'IMMOBILISATIONS	4 718 000
112	SECTION CHARGES D'IMMOBILISATIONS	4 718 000
113	SECTION CHARGES D'IMMOBILISATIONS	4 718 000
114	SECTION CHARGES D'IMMOBILISATIONS	4 718 000
115	SECTION CHARGES D'IMMOBILISATIONS	4 718 000
116	SECTION CHARGES D'IMMOBILISATIONS	4 718 000
117	SECTION CHARGES D'IMMOBILISATIONS	4 718 000
118	SECTION CHARGES D'IMMOBILISATIONS	4 718 000
119	SECTION CHARGES D'IMMOBILISATIONS	4 718 000
120	SECTION CHARGES D'IMMOBILISATIONS	4 718 000



INFORMATIONS GENERALES 1
 EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT 8

Chapitre	LIBELLES	RECAPITULATIF DES RECETTES		
		Recettes	5000	5000
100	CHARGES	2 691 528	2 691 528	2 691 528
101	CHARGES DE PERSONNEL	2 108 572 92	2 108 572 92	2 108 572 92
102	CHARGES D'ENTRETIEN	2 535 333 19	200 000 00	2 535 333 19

RESTES A REALISER - RECETTES

Chapitre	LIBELLES	TOTAL
100	SECTION CHARGES DE PERSONNEL	2 691 528
101	SECTION CHARGES D'ENTRETIEN	2 108 572 92
102	SECTION CHARGES D'INVESTISSEMENT	4 718 000
103	SECTION CHARGES D'INTERET	62 085 30
104	SECTION CHARGES D'IMPOT	4 718 000
105	SECTION CHARGES D'AMORTISSEMENT	4 718 000
106	SECTION CHARGES D'IMMOBILISATIONS	4 718 000
107	SECTION CHARGES D'IMMOBILISATIONS	4 718 000
108	SECTION CHARGES D'IMMOBILISATIONS	4 718 000
109	SECTION CHARGES D'IMMOBILISATIONS	4 718 000
110	SECTION CHARGES D'IMMOBILISATIONS	4 718 000
111	SECTION CHARGES D'IMMOBILISATIONS	4 718 000
112	SECTION CHARGES D'IMMOBILISATIONS	4 718 000
113	SECTION CHARGES D'IMMOBILISATIONS	4 718 000
114	SECTION CHARGES D'IMMOBILISATIONS	4 718 000
115	SECTION CHARGES D'IMMOBILISATIONS	4 718 000
116	SECTION CHARGES D'IMMOBILISATIONS	4 718 000
117	SECTION CHARGES D'IMMOBILISATIONS	4 718 000
118	SECTION CHARGES D'IMMOBILISATIONS	4 718 000
119	SECTION CHARGES D'IMMOBILISATIONS	4 718 000
120	SECTION CHARGES D'IMMOBILISATIONS	4 718 000



PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

	II
VUE D'ENSEMBLE	A1
INVESTISSEMENT	
Dépenses	
Revenues	
CREDITS D'INVESTISSEMENT AUTRES QU'AU TITRE DU PRESENT BUDGET (à compter de l'annexe 128B)	2 892 522,00
3 759 577,06	

RESTES A REVALUER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	2 797 188,34
REPORTS DU SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT - REPORTE	5 839 244,00
=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R. + Restes à revaluer + Crédits votés)	8 523 756,00

FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	300 000,00	
REPORTS		300 000,00
312 RESUL TATS DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R. + Restes à revaluer + Crédits votés)	300 000,00	300 000,00

TOTAL DU BUDGET	8 823 756,00	8 823 756,00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET CONCRETES DU BUDGET		

	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
	REELLES ET VOTES	OPPOSEES	REELLES ET VOTES	OPPOSEES
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AUTRES QU'AU TITRE DU PRESENT BUDGET	5 493 772,96	302 815,00	1 798 917,36	2 292 317,00
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	148 812,00	123 997,00	300 000,00	
TOTAL BUDGET INVESTISSEMENT-REPORTE	5 642 584,96	426 812,00	2 098 917,36	421 159,00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET CONCRETES DU BUDGET				

01 JUN 2017
ACTIVIS

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT (à compter des recettes à réaliser)		II	
OPERATIONS REELLES		A21	
CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
01	CHARGES GÉNÉRALES	2 702,00	
02	CHARGES D'ENTRETIEN ET D'ENTRETIEN	149 000,00	
03	AUTRES CHARGES D'ENTRETIEN	1 800,00	
04	Tout autre des autres	148 500,00	
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		153 002,00	

SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET VOTES (à réaliser)			
Passives (à réaliser) - Dépenses (réelles)			
OPERATIONS D'ORDRE (1)			
042 CREDIT D'ORDRE DE TRAVAIL ENTRE SECTIONS		11 000,00	
053 VIREMENT A ABET DU INVESTISSEMENT		149 000,00	
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		160 000,00	

AUTREMENT DÉCOURTÉ = 0 (042 + 053) - 160 000,00			
022 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE R			300 000,00
TOTAL DE LA SECTION		300 000,00	300 000,00

01 JUN 2017
ACTIVIS

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE - RECETTES

II
82

1 - FONCTIONNEMENT (y compris les retards à realiser)

Charges	Charges Prévues	Charges Réelles	TOTAL
010 ATRIBUCTIONS DE CHARGES			
015 CHARGES EXCEPTIONNELLES			
020 PRODUITS DE SERVICES, DE COMMERCE A MARCHANDISES			
025 CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS			
030 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
040 PRODUITS FINANCIERS			
050 PRODUITS D'EXPLOITATION			
060 REVENUS SUR FRACTIONNEMENTS ET PRELEVEMENTS			
070			
080			
090			
100			
110			
120			
130			
140			
150			
160			
170			
180			
190			
200			
210			
220			
230			
240			
250			
260			
270			
280			
290			
300			
310			
320			
330			
340			
350			
360			
370			
380			
390			
400			
410			
420			
430			
440			
450			
460			
470			
480			
490			
500			
510			
520			
530			
540			
550			
560			
570			
580			
590			
600			
610			
620			
630			
640			
650			
660			
670			
680			
690			
700			
710			
720			
730			
740			
750			
760			
770			
780			
790			
800			
810			
820			
830			
840			
850			
860			
870			
880			
890			
900			
910			
920			
930			
940			
950			
960			
970			
980			
990			
1000			
1010			
1020			
1030			
1040			
1050			
1060			
1070			
1080			
1090			
1100			
1110			
1120			
1130			
1140			
1150			
1160			
1170			
1180			
1190			
1200			
1210			
1220			
1230			
1240			
1250			
1260			
1270			
1280			
1290			
1300			
1310			
1320			
1330			
1340			
1350			
1360			
1370			
1380			
1390			
1400			
1410			
1420			
1430			
1440			
1450			
1460			
1470			
1480			
1490			
1500			
1510			
1520			
1530			
1540			
1550			
1560			
1570			
1580			
1590			
1600			
1610			
1620			
1630			
1640			
1650			
1660			
1670			
1680			
1690			
1700			
1710			
1720			
1730			
1740			
1750			
1760			
1770			
1780			
1790			
1800			
1810			
1820			
1830			
1840			
1850			
1860			
1870			
1880			
1890			
1900			
1910			
1920			
1930			
1940			
1950			
1960			
1970			
1980			
1990			
2000			

R. 002 RESULTAT REPORTE DU ANTERIEUR

330000,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

300000,00

MAINTIEN EN CAUSE	Charges Prévues	Charges Réelles	TOTAL
010 COMPTABILITE DIVERSES ET REVENUS			
015 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT PRELEVES			
020 EXPLOITATION DES BIENS ASSIMILES			
025 AFFECTATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATIONS			
030 INVESTISSEMENTS CORPORAUX			
035 INVESTISSEMENTS EN COURS			
040 AUTRES INVESTISSEMENTS FINANCIERS			
045 AMORTISSEMENT DES INVESTISSEMENTS			
050 AMORTISSEMENT DES AMORTISSEMENTS			
055 AMORTISSEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
060 REVENUS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
065 REVENUS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
070			
080			
090			
100			
110			
120			
130			
140			
150			
160			
170			
180			
190			
200			
210			
220			
230			
240			
250			
260			
270			
280			
290			
300			
310			
320			
330			
340			
350			
360			
370			
380			
390			
400			
410			
420			
430			
440			
450			
460			
470			
480			
490			
500			
510			
520			
530			
540			
550			
560			
570			
580			
590			
600			
610			
620			
630			
640			
650			
660			
670			
680			
690			
700			
710			
720			
730			
740			
750			
760			
770			
780			
790			
800			
810			
820			
830			
840			
850			
860			
870			
880			
890			
900			
910			
920			
930			
940			
950			
960			
970			
980			
990			
1000			

R. 001 RESULTAT REPORTE DU ANTERIEUR

550000,00

ICE EXERCICE DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE

190000,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

830000,00



III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

II
A

Charges	Dotations vote des services	Subsidi rédité	Provisions prévues	Vote au total	TOTAL H/V
010 CHARGES D'ORDRE GENERAL					
015 CHARGES D'ORDRE GENERAL					
020 CHARGES D'ORDRE GENERAL					
025 CHARGES D'ORDRE GENERAL					
030 CHARGES D'ORDRE GENERAL					
035 CHARGES D'ORDRE GENERAL					
040 CHARGES D'ORDRE GENERAL					
045 CHARGES D'ORDRE GENERAL					
050 CHARGES D'ORDRE GENERAL					
055 CHARGES D'ORDRE GENERAL					
060 CHARGES D'ORDRE GENERAL					
065 CHARGES D'ORDRE GENERAL					
070 CHARGES D'ORDRE GENERAL					
075 CHARGES D'ORDRE GENERAL					
080 CHARGES D'ORDRE GENERAL					
085 CHARGES D'ORDRE GENERAL					
090 CHARGES D'ORDRE GENERAL					
095 CHARGES D'ORDRE GENERAL					
100 CHARGES D'ORDRE GENERAL					
105 CHARGES D'ORDRE GENERAL					
110 CHARGES D'ORDRE GENERAL					
115 CHARGES D'ORDRE GENERAL					
120 CHARGES D'ORDRE GENERAL					
125 CHARGES D'ORDRE GENERAL					
130 CHARGES D'ORDRE GENERAL					
135 CHARGES D'ORDRE GENERAL					

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES AI

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES AI

Chap.	Libellé	Budgets Initiaux	Projet de budget	Vote final
618	VERGEMENTS AIDES ORGANISEES NORMAT O	150 000,00		
619	FRAIS COLLOQUES ET SEMINAIRES	140 000,00		
620	AUTRES FRAIS COURS			
02	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	93 000,00		
621	REMANIEMENTS D'INTERVENANTS ET HONORAIRES	3 100,00		
622	HONORAIRES	20 000,00		
623	FRAIS D'ACTES ET DE DOCUMENTS	5 000,00		
624	PLAQUELAGE ACTEURS, RELATIONS PUBLIQUES	10 000,00		
625	HONORAIRES ET HONORAIRES	20 000,00		
626	FRAIS D'ACTES ET DE DOCUMENTS	21 000,00		
627	TRANSPORTS DE BIENS ET TRAVAIL SCOLAIRES	30 000,00		
628	TRAVAIL SCOLAIRES COLLECTIFS DU PERSONNEL	7 000,00		
629	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	150 000,00		
630	VOYAGES, SEJOURS ET MISSIONS	3 000,00		
631	FRAIS DE DEPLACEMENT			
632	FRAIS DE LOGEMENT ET DE TELECOMMUNICATION	250 000,00		
633	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	150 000,00		
634	DEPENSES	30 000,00		
635	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	30 000,00		
636	RECHARGEMENTS DE PNEUS	110 000,00		
637	AUTRES PNEUS	27 000,00		
03	INFORMATIONS ET VERGEMENTS ASSIMILES	120 000,00		
638	AUTRES INFORMATIONS ET VERGEMENTS ASSIMILES	500,00		
639	FRAIS D'INFORMATIONS	500,00		
640	TAVES ET VIGNES SUR LES VEGETALES	1 000,00		
641	AUTRES VEGETALES	11 000,00		
04	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	20 000 000,00	140 000,00	140 000,00
642	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	2 000,00		
643	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE	200 000,00		
644	AUTRES PERSONNEL EXTERIEUR	1 000,00		
645	FRAIS DE MISSION	1 000,00		
646	PENES SUR CREANCES PRODUITES	2 000,00		
647	PENES SUR CREANCES PRODUITES	2 000,00		
648	OSIMES D'IMMENSES EN MOUVEMENT	2 000,00		
649	PARTICIPATIONS	2 000,00		
650	STIPENDIUMS	2 000,00		
651	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
652	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
653	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
654	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
655	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
656	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
657	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
658	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
659	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
660	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
661	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
662	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
663	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
664	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
665	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
666	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
667	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
668	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
669	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
670	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
671	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
672	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
673	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
674	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
675	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
676	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
677	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
678	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
679	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
680	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
681	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
682	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
683	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
684	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
685	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
686	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
687	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
688	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
689	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
690	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
691	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
692	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
693	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
694	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
695	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
696	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
697	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
698	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
699	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
700	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
701	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
702	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
703	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
704	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
705	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
706	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
707	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
708	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
709	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
710	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
711	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
712	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
713	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
714	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
715	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
716	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
717	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
718	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
719	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
720	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
721	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
722	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
723	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
724	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
725	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
726	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
727	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
728	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
729	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
730	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
731	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
732	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
733	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
734	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
735	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
736	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
737	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
738	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
739	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
740	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
741	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
742	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
743	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
744	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
745	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
746	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
747	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
748	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
749	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
750	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
751	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
752	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
753	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
754	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
755	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
756	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
757	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
758	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
759	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
760	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
761	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
762	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
763	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
764	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
765	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
766	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
767	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
768	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
769	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
770	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
771	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
772	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
773	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
774	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
775	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
776	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
777	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
778	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
779	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
780	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
781	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
782	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
783	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
784	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
785	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
786	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
787	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
788	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
789	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
790	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
791	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
792	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
793	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
794	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
795	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
796	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
797	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
798	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
799	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		
800	STIPENDIUMS AUX ORGANISATIONS	2 000,00		

Chap.	Libellé	Budgets Initiaux	Projet de budget	Vote final
691	PERSONNEL TITULAIRE	7 500 000,00		
692	PERSONNEL TITULAIRE	150 000,00		
693	PERSONNEL TITULAIRE	150 000,00		
694	PERSONNEL TITULAIRE	150 000,00		
695	PERSONNEL TITULAIRE	150 000,00		
696	PERSONNEL TITULAIRE	150 000,00		
697	PERSONNEL TITULAIRE	150 000,00		
698	PERSONNEL TITULAIRE	150 000,00		
699	PERSONNEL TITULAIRE	150 000,00		
700	PERSONNEL TITULAIRE	150 000,00		
701	PERSONNEL TITULAIRE	150 000,00		
702	PERSONNEL TITULAIRE	150 000,00		
703	PERSONNEL TITULAIRE	150 000,00		
704	PERSONNEL TITULAIRE	150 000,00		
705	PERSONNEL TITULAIRE	150 000,00		
706	PERSONNEL TITULAIRE	150 000,00		
707	PERSONNEL TITULAIRE	150 000,00		
708	PERSONNEL TITULAIRE	150 000,00		
709	PERSONNEL TITULAIRE	150 000,00		
710	PERSONNEL TITULAIRE	150 000,00		
711	PERSONNEL TITULAIRE	150 000,00		
712	PERSONNEL TITULAIRE	150 000,00		
713	PERSONNEL TITULAIRE	150 000,00		
714	PERSONNEL TITULAIRE	150 000,00		
715	PERSONNEL TITULAIRE	150 000,00		
716	PERSONNEL TITULAIRE	150 000,00		
717	PERSONNEL TITULAIRE	150 000,00		
718	PERSONNEL TITULAIRE	150 000,00		
719	PERSONNEL TITULAIRE	150 000,00		
720	PERSONNEL TITULAIRE	150 000,00		
72				

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLES

B1

A2

29000	Libellé	Montants Budget	Proportion Produit	Montants Produit
01	ATTENUATIONS DE CHARGES	200 000,00		
61	CHARGES DE PERSONNEL	200 000,00		
614	REVALUATIONS DU PERSONNEL RECLASSIFICATIONS REVALENTIQUES PERSONNEL	50 000,00		
619	CHARGES SEQUENTIALES ET DE PRODUCTION RECLASSIFICATIONS REVALENTIQUES PERSONNEL	2 000,00		
71	PRODUITS DE SERVICES DU DOMAINE & VENTES	20 000,00		
710	PRODUITS DE SERVICES DU DOMAINE	20 000,00		
735	PRESTATIONS DE SERVICES INTER-SECTEURS A PARTIR D'UN VERTICALE	10 000,00		
736	AUTRES PRESTATIONS			
737	REVALUATIONS DE BIENS IMMOBILISERES	10 000,00		
738	AUTRES REVALUATIONS DIVERSES			
74	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	27 800 000,00		
741	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNALES ET PARTICIPATIONS	27 800 000,00		
742	ETAT			
743	UNIVERSITES	12 700 000,00		
744	DEPARTEMENTS	14 600 000,00		
745	COMMUNES	14 600 000,00		
746	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS COLLECTIF AUTRES COLLECTIFS	5 200,00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 000,00		
751	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 000,00		
752	PRODUITS DIVERSES DE GESTION COURANTE			
76	ATTENUATIONS DE CHARGES			
61	CHARGES DE PERSONNEL			
619	CHARGES SEQUENTIALES ET DE PRODUCTION RECLASSIFICATIONS REVALENTIQUES PERSONNEL			
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES PUBLICS BUDGETAIRES		28 840 000,00		

ARTICLE 619

619 RECETTES SEQUENTIALES ET DE PRODUCTION RECLASSIFICATIONS REVALENTIQUES PERSONNEL

31 JANV 2017

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLES

B1

A2

29000	Libellé	Montants Budget	Proportion Produit	Montants Produit
37	CHARGES D'EXPENSES			
67	CHARGES D'EXPENSES			
671	CHARGES D'EXPENSES EN COURS DE GESTION MONTRE MOUVANT RELEVEMENTS A PARTIR			
76	PRODUITS FINANCIERS			
761	PRODUITS FINANCIERS			
762	PRODUITS FINANCIERS			
763	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS DIVERSES	80 000,00		
771	PRODUITS DIVERSES	80 000,00		
772	PRODUITS DIVERSES			
773	PRODUITS DIVERSES			
774	PRODUITS DIVERSES			
775	PRODUITS DIVERSES			
776	PRODUITS DIVERSES			
777	PRODUITS DIVERSES			
778	PRODUITS DIVERSES			
779	PRODUITS DIVERSES			
78	RELEVEMENTS SUR ALIENATIONS ET PRISES			
781	RELEVEMENTS SUR ALIENATIONS ET PRISES			
782	RELEVEMENTS SUR ALIENATIONS ET PRISES			
783	RELEVEMENTS SUR ALIENATIONS ET PRISES			
784	RELEVEMENTS SUR ALIENATIONS ET PRISES			
785	RELEVEMENTS SUR ALIENATIONS ET PRISES			
786	RELEVEMENTS SUR ALIENATIONS ET PRISES			
787	RELEVEMENTS SUR ALIENATIONS ET PRISES			
TOTAL DES RECETTES DIVERSES		27 700 000,00		
04	OPERATIONS EN COURS DE TRANSFERT SUR DES BIENS	10 000,00		
77	PRODUITS DIVERSES	80 000,00		
771	PRODUITS DIVERSES	80 000,00		
772	PRODUITS DIVERSES			
773	PRODUITS DIVERSES			
774	PRODUITS DIVERSES			
775	PRODUITS DIVERSES			
776	PRODUITS DIVERSES			
777	PRODUITS DIVERSES			
778	PRODUITS DIVERSES			
779	PRODUITS DIVERSES			
TOTAL DES RECETTES DIVERSES		27 700 000,00		

ARTICLE 771

771 PRODUITS DIVERSES

31 JANV 2017

III - VOTE DU BUDGET III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLES A2

RESERVA A REALISER EN	4
R 100 RESULTAT RECETTES DU MAIRIE	340 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT QUALIFIEES	340 000,00
CHIFFRE BUDGETAIRE EN JEAN 2024	
Montant des Engagements autorisés : 340 000,00	
Montant des Dépenses autorisées : 340 000,00	



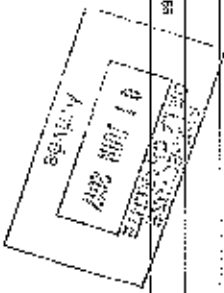
III - VOTE DU BUDGET III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE B

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Montant de l'engagement	Restes à réaliser	Progrès de réalisation	Vote de crédits	TOTAL
Depenses d'investissement	4 750 283,00	2 787 188,24	5 921 442,55	5 428 842,05	15 031 512,84
- Non individualisées et dépenses d'investissement	1 250 250,00	724 282,50	285 500,21	202 630,01	2 462 632,72
- Individuelles	3 500 033,00	2 062 905,74	5 635 942,34	5 226 212,04	12 568 880,12
- Travaux réalisés en programmes d'équipement	2 400 000,00	2 238 623,24	5 232 942,34	5 134 678,54	10 634 678,54
- Travaux réalisés en programmes d'équipement	1 100 033,00	824 282,50	4 403 000,00	4 100 000,00	9 024 678,54
Services d'équipement à venir (art.24)					
- Services					
Charges pour compte de tiers					
Dépenses financières	871 630,20		21 600,00	27 600,00	650 000,20
040 Opérations d'investissement	39 052,00				39 052,00
041 Opérations effectuables			200 000,00	312 000,00	312 000,00
Depenses d'investissement - Total	5 750 283,00	2 787 188,24	5 796 572,85	5 756 872,05	14 228 763,10
0 001 SOUS-DECOMPTA RECAPITULATIF RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT QUALIFIEES					14 228 763,10

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHIFFRE	Etat	Budget de l'exercice	Restes à réaliser	Progrès de réalisation	Vote de crédits	TOTAL
Recettes d'équipement		2 250 750,00		603 200,00	110 000,00	2 428 750,00
Charges pour compte de tiers						
Recettes financières		200 100,00		233 630,11	228 812,00	628 312,11
Opérations d'investissement		3 000 200,00		459 282,00	350 188,00	3 169 510,00
041 Opérations effectuables				312 000,00	302 000,00	302 000,00
Recettes d'investissement - Total		5 250 950,00		792 632,11	792 632,00	5 827 014,11
1000 EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITAUX						1 203 420,01
TOTAL DES RECETTES CRÉDITISSEMENT QUALIFIEES						14 228 763,10



III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT B1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMME D'EQUIPEMENT

Chap.	Libé	Fonction Niveau 2	Fonction Niveau 3	Projet Niveau 4	Vote Niveau 5
	TOTAL	1 881 300,00	774 283,96	272 530,00	2 928 013,96
20	ACQUISITIONS MOBILISABLES	35 000,00	35 000		
201	FRS DE L'USSR	21 000,00	35 000		
202	FRS D'AMERIQUE				
21	MOBILISATIONS CORRELABLES	500 210,01	692 189,35	272 530,00	272 530,00
215	TERRAINS				
216	BATIMENTS				
217	MOBILISATIONS CORRELABLES	120 000,00	5 286,64	232 530,00	232 530,00
218	MOBILISATIONS CORRELABLES	2 200 000,00	428 822,33	12 000,00	12 000,00
219	MOBILISATIONS CORRELABLES	12 000,00	102 206,65	5 900,00	5 900,00
220	MOBILISATIONS CORRELABLES	12 000,00	67 987,76		
221	MOBILISATIONS CORRELABLES	12 000,00	9 387,74		
222	MOBILISATIONS CORRELABLES	12 000,00	42 283,28		
223	MOBILISATIONS CORRELABLES	12 000,00	4 102,32	5 700,00	5 700,00
224	MOBILISATIONS CORRELABLES	12 000,00		12 000,00	12 000,00
225	MOBILISATIONS CORRELABLES	12 000,00			
226	MOBILISATIONS CORRELABLES	12 000,00			
21	MOBILISATIONS EN COURS	401 000,00	41 791,04	70 030,00	71 020,00
21301	ACQUISITIONS MOBILISABLES	401 000,00	41 791,04	70 030,00	71 020,00

PRESCRIPTION
DE LA CHAMBRE
01 JUIN 2017
10:59

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT B1.2

DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMME D'EQUIPEMENT

N°	Libé	Requis Niveau 2	Projet Niveau 4	Vote Niveau 5
2000	Acquisition de matériel	2 062 500,00	5 132 004,56	5 132 004,56
2001	Acquisition de matériel	1 302 150,02		
2002	Acquisition de matériel	804 000,00		
2003	Acquisition de matériel	348 350,00		
2004	Acquisition de matériel	191 500,00		
2005	Acquisition de matériel	102 000,00		
2006	Acquisition de matériel	1 000 000,00		
2007	Acquisition de matériel	1 000 000,00		
2008	Acquisition de matériel	1 000 000,00		
2009	Acquisition de matériel	1 000 000,00		
2010	Acquisition de matériel	1 000 000,00		
2011	Acquisition de matériel	1 000 000,00		
2012	Acquisition de matériel	1 000 000,00		
TOTAL		2 062 500,00	5 132 004,56	5 132 004,56

PRESCRIPTION
DE LA CHAMBRE
01 JUIN 2017
Activés

II - VOTE DU BUDGET III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT 613

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 201902
Libelle : Ecole départementale du Haut Ois, Bernay
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP201902

DEPENSES

Chapitre	Libelle	AP Votés	Prévisions Financ	Impôts/taux Section	Votés Art 17
21	DEPENSES	3 723 001,00	3 282 253,00	5 137 596,66	5 137 596,66
22	MATÉRIEL EN COURS		5 282 792,00	5 132 534,66	5 132 534,66
22.01	EQUIPEMENTS SCOLAIRES		1 132 792,00	4 182 534,66	5 132 534,66
Solde = 2 + 01 - 28 + 01					3 285 072,04



II - VOTE DU BUDGET III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT 613

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200101
Libelle : EXTENSION ET AMENAGEMENT DES LOCAUX USAG DES OIS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP200101

DEPENSES

Chapitre	Libelle	AP Votés	Prévisions Financ	Impôts/taux Section	Votés Art 17
22	DEPENSES	3 130 011,00	30 022,50		3
22.02	MATÉRIEL EN COURS		30 022,50		
22.02.1	OBJETS MOBILIERS SCOLAIRES		30 022,50		
Solde = 2 + 01 - 01 + 01					30 022,50



III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT		81,3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 201401
 Local : PLAN PLURI-ANUELS MATERIELS ROLLANTS
 APPORTANT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME AFD201401

DEPENSES

CHAPITRE	LIBRE	AP VOTES	TOTALS VOTES	PROGROS PREVUS	VOLETS COMES
	DEPENSES	5 000 000,00	240 912,88	240 912,88	0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		240 912,88		
2191	MATERIELS, MECANISME D'ENCLAUDE ET DE SECOURS		240 912,88		
2192	MATERIELS DE TRANSPORT		1 200,00		
Sols = (e + g - (h + i))					240 912,88



III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT		81,3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 201402
 Local : SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE 2014-2018
 APPORTANT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME AFD201402

DEPENSES

CHAPITRE	LIBRE	AP VOTES	TOTALS VOTES	PROGROS PREVUS	VOLETS COMES
	DEPENSES	330 000,00	191 301,71	191 301,71	0
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		151 902,52		
2011	CONGES ET SECOURS SANI YRESERVENES, JOURNA		151 902,52		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		39 399,19		
2193	MATERIELS INFORMATIQUES		39 399,19		
Sols = (j + q - (r + s))					-191 301,71



III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 201801
LIBÉLÉ : CONSTRUCTION OIS KANALE
APPRENTI A L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP201801

DEPENSES

Chapitre	LibéLé	Prévision 2018	Prévision 2019	Prévision 2020	Prévision 2021
20	DEPENSES IMMOBILISATIONS EN COUPS	1 420 000,00	0	102 000,00	0
201801	DEPENSES D'IMMOBILISATIONS EN COUPS	1 420 000,00	0	102 000,00	0
201801	DEPENSES D'IMMOBILISATIONS EN COUPS	1 420 000,00	0	102 000,00	0

Somme = (c + d) - (a + b) -100 000,00

PRESCRIPTIONS
DE LA COMMISSION
DU 11 JANVIER 2017

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 201801
LIBÉLÉ : EXTENSION OIS LA COURONNE
APPRENTI A L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP201801

DEPENSES

Chapitre	LibéLé	Prévision 2018	Prévision 2019	Prévision 2020	Prévision 2021
20	DEPENSES IMMOBILISATIONS EN COUPS	1 000 000,00	0	110 000,00	0
201801	DEPENSES D'IMMOBILISATIONS EN COUPS	1 000 000,00	0	110 000,00	0
201801	DEPENSES D'IMMOBILISATIONS EN COUPS	1 000 000,00	0	110 000,00	0

Somme = (c + d) - (a + b) -110 000,00

PRESCRIPTIONS
DE LA COMMISSION
DU 01 JANVIER 2017
Arrivée

III - VOTE DU BUDGET III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 201701
 Libellé : PLAN PLURIANNUEL MATERIELS ROULANTS 2017-2020
 AFFECTANT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP201701

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Activées	Passées c/dec	Projetées prévision	Valeur compté
DEPENSES					
21	Mobilisations corporelles	8 000 000	0		0
230	Mobilisations corporelles de secours				
200	Mobilisations financières				
Solde = (c + d) - (a + b)					



III - VOTE DU BUDGET III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 201702
 Libellé : SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE 2017-2020
 AFFECTANT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP201702

DEPENSES

Chapitre	Libellé	AFV (a)	Engagés c/dec	Projetés prévision	Valeur compté
DEPENSES					
20	Mobilisations incorporelles	800 000	0		0
231	Concessions de droits en matière de brevets, licences				
21	Mobilisations corporelles				
200	Mobilisations financières				
Solde = (c + d) - (a + b)					



Chapitre	Line 2	Designation budgetaire	Partenaires autres	Approuvé budgétaire	Montant inscrit
----------	--------	---------------------------	-----------------------	------------------------	--------------------

Chapitre	Line 2	Designation budgétaire	Partenaires autres	Approuvé budgétaire	Montant inscrit	Montant inscrit
02	02	DÉPENSES FINANCIÈRES		02	21 600,00	21 600,00
15	15	ÉVALUATION DES INVESTISSEMENTS		15	2 800,00	2 800,00
16	16	ÉVALUATION DES INVESTISSEMENTS		16	500,00	500,00

PROFESORAT
 DE LA CLASSE
 01 2025 2027
 2025 2027
 2025 2027

PROFESORAT
 DE LA CLASSE
 01 2025 2027
 2025 2027
 2025 2027

II - VOTE DU BUDGET II
SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES EQUIPEMENT BA

Chap.	Libr.	Budget Autoris.	Budget Engag.	Rec. Inv. Méd. 01/01	Rec. 01/01
15	SUBVENTIONS MAINTIEN EN FONCTIONNEMENT	220 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
15	SUBVENTIONS MAINTIEN EN FONCTIONNEMENT	220 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
31	ETAT ETABLISSEMENT INITIAL	20 000,00			
32	DEPENSES	20 000,00			
33	DEPENSES	20 000,00			
34	COMPLAIS	20 000,00			
15	ENFANTS EN LETTES ASSIMILES	2 770 000,00			
15	ENFANTS EN LETTES ASSIMILES	2 770 000,00			

PRESENCE DE LA CLASSEUR
01 JUIN 2017
Arrivée

III - VOTE DU BUDGET II
SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES FINANCIERES B5

Chap.	Libr.	Etat 01/01	Etat 01/01	Prévision 01/01	Prévision 01/01
02	PRODOTS DES SERVICES FINANCIERS	300 000,00	0,00	2 133 000,00	2 133 000,00
02	PRODOTS DES SERVICES FINANCIERS	300 000,00	0,00	2 133 000,00	2 133 000,00
10	DOTATION FONDS MARIS ET RESERVES	300 000,00		1 033 000,00	1 033 000,00
10	DOTATION FONDS MARIS ET RESERVES	300 000,00		1 033 000,00	1 033 000,00
10	EXERCICES DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	300 000,00		1 033 000,00	1 033 000,00

PRESENCE DE LA CLASSEUR
01 JUIN 2017
Arrivée

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16119 et 168) (suite)

Emprunts et Dettes au 31/12/2017

Nature (Four à cinq lignes, Indiquer le numéro du contrat)	Couverture? CMI (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2017	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICM de l'exercice
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)				8 264 914,87					632 570,66	202 484,62		
1641 Emprunts libellés en euros (Total)				8 261 511,97					632 570,66	202 484,62		
1641 - 1167			B4	20 823,19	1,21	C	Taux Structuré	3,22	56 656,68	1 816,66		
1641 - 1505113			B4	112 500,00	2,16	C	Taux Structuré	3,43	20 000,00	3 200,00		
1641 - 42628110			B4	130 000,00	3,10	C	Taux Structuré	4,38	40 000,00	3 400,00		
1641 - 1505117			B4	22 450,00	3,41	C	Taux Structuré	3,51	20 700,00	1 275,42		
1641 - 16020000 - 164116020000			A1	300 000,00	8,99	F	Taux Fixe	3,61	33 253,32	10 530,20		
1641 - 16020000 - 164116020000			A1	200 000,00	4,68	V	Fluxes 3 mois + 0,12	0,00	25 329,67	0,00		
1641 - 16020000 - 164116020000			A1	500 000,00	14,08	F	Taux Fixe	0,04	30 820,38	6 185,28		
1641 - 16020000 - 164116020000			A1	100 000,00	4,07	V	TAG 3 mois + 0,15	0,01	13 037,32	12,27		
1641 - 16020000 - 164116020000			A1	100 000,00	3,28	V	TAG 3 mois + 0,17	0,00	28 841,09	0,00		
1641 - 16020000 - 164116020000			A1	100 000,00	4,00	F	Taux Fixe	3,05	35 828,00	6 348,89		
1641 - 16020000 - 164116020000			A1	50 000,00	4,00	V	TAG 3 mois + 0,17	0,00	21 886,04	0,00		
1641 - 16020000 - 164116020000			A1	2 835 100,00	10,49	F	Taux Fixe	2,09	121 382,73	58 167,14		
1641 - 16020000 - 164116020000			A1	1 214 265,21	12,74	F	Taux Fixe	2,92	95 838,12	28 459,50		
1641 - 16020000 - 164116020000			A1	500 000,00	19,86	F	Taux Fixe	3,80	71 426,62	23 407,20		
1641 - 16020000 - 164116020000			B1	1 069 500,00	17,32	C	Taux Structuré	2,70	62 000,00	28 582,63		
1641 - 16020000 - 164116020000			B1	1 044 000,00	17,68	C	Taux Structuré	2,75	68 000,00	30 370,78		
1643 Emprunts libellés en devises (Total)												
1644 Emprunts assortis d'une option de type sur Base de référence (Total)												
166 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 - Avances remboursables à durée indéterminée												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P. et P.E.E. (Total)												
1676 Autres emprunts et dettes (Total)												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)												
1681 Autres emprunts (Total)												
1682 Sous le régime de la dette assimilée (Total)												
1687 Autres dettes (Total)												
Total général				8 261 511,97					632 570,66	202 484,62		

(1) L'option de taux est exercée au profit de l'émission.
 (2) Si l'émission est assortie d'une option de type sur Base de référence, le capital restant dû est le montant du capital restant dû au 31/12/2017 augmenté de la somme des intérêts cumulés au 31/12/2017.
 (3) Si l'émission est assortie d'une option de type sur Base de référence, le capital restant dû est le montant du capital restant dû au 31/12/2017 augmenté de la somme des intérêts cumulés au 31/12/2017.
 (4) Si l'émission est assortie d'une option de type sur Base de référence, le capital restant dû est le montant du capital restant dû au 31/12/2017 augmenté de la somme des intérêts cumulés au 31/12/2017.
 (5) Si l'émission est assortie d'une option de type sur Base de référence, le capital restant dû est le montant du capital restant dû au 31/12/2017 augmenté de la somme des intérêts cumulés au 31/12/2017.
 (6) Si l'émission est assortie d'une option de type sur Base de référence, le capital restant dû est le montant du capital restant dû au 31/12/2017 augmenté de la somme des intérêts cumulés au 31/12/2017.
 (7) Si l'émission est assortie d'une option de type sur Base de référence, le capital restant dû est le montant du capital restant dû au 31/12/2017 augmenté de la somme des intérêts cumulés au 31/12/2017.
 (8) Si l'émission est assortie d'une option de type sur Base de référence, le capital restant dû est le montant du capital restant dû au 31/12/2017 augmenté de la somme des intérêts cumulés au 31/12/2017.
 (9) Si l'émission est assortie d'une option de type sur Base de référence, le capital restant dû est le montant du capital restant dû au 31/12/2017 augmenté de la somme des intérêts cumulés au 31/12/2017.
 (10) Si l'émission est assortie d'une option de type sur Base de référence, le capital restant dû est le montant du capital restant dû au 31/12/2017 augmenté de la somme des intérêts cumulés au 31/12/2017.
 (11) Si l'émission est assortie d'une option de type sur Base de référence, le capital restant dû est le montant du capital restant dû au 31/12/2017 augmenté de la somme des intérêts cumulés au 31/12/2017.
 (12) Si l'émission est assortie d'une option de type sur Base de référence, le capital restant dû est le montant du capital restant dû au 31/12/2017 augmenté de la somme des intérêts cumulés au 31/12/2017.
 (13) Si l'émission est assortie d'une option de type sur Base de référence, le capital restant dû est le montant du capital restant dû au 31/12/2017 augmenté de la somme des intérêts cumulés au 31/12/2017.
 (14) Si l'émission est assortie d'une option de type sur Base de référence, le capital restant dû est le montant du capital restant dû au 31/12/2017 augmenté de la somme des intérêts cumulés au 31/12/2017.
 (15) Si l'émission est assortie d'une option de type sur Base de référence, le capital restant dû est le montant du capital restant dû au 31/12/2017 augmenté de la somme des intérêts cumulés au 31/12/2017.
 (16) Si l'émission est assortie d'une option de type sur Base de référence, le capital restant dû est le montant du capital restant dû au 31/12/2017 augmenté de la somme des intérêts cumulés au 31/12/2017.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Prévisions de charges de la dette au 31/12/2017 (hors charges de la dette assimilée) (1)	Originateur principal ou subordonné (2)	Nominal (3)	Capital restant dû au 31/12/2017 (4)	Type d'index (5)	Mois de maturité (6)	Date des échéances (7)	Taux d'intérêt (8)	Taux nominal (9)	Capital restant dû (10)	Intérêts payés au 31/12/2017 (11)	Intérêts payés au 31/12/2017 (12)	Intérêts payés au 31/12/2017 (13)	Intérêts payés au 31/12/2017 (14)	Intérêts payés au 31/12/2017 (15)	Intérêts payés au 31/12/2017 (16)
Charges de la dette à taux variable (hors charges de la dette assimilée)															
1671 - 16711															
1671 - 16711			40 823,19	4	19 ans	1/12/2018	Taux Structuré	3,22	40 823,19	-	2,22	1 016,00	0,00	0,00	0,00
1671 - 16712			112 500,00	4	14 ans	1/12/2018	Taux Structuré	3,43	112 500,00	-	3,43	3 200,00	0,00	0,00	1,21
1671 - 16713			130 000,00	4	12 ans	1/12/2018	Taux Structuré	4,38	130 000,00	-	4,38	3 400,00	0,00	0,00	1,49
1671 - 16714			22 450,00	4	12 ans	1/12/2018	Taux Structuré	3,51	22 450,00	-	3,51	1 275,42	0,00	0,00	0,39
1671 - 16715			300 000,00	4	10 ans	1/12/2018	Taux Structuré	3,61	300 000,00	-	3,61	10 530,20	0,00	0,00	0,30
1671 - 16716			200 000,00	4	10 ans	1/12/2018	Taux Structuré	0,12	200 000,00	-	0,12	25 329,67	0,00	0,00	0,00
1671 - 16717			500 000,00	4	14 ans	1/12/2018	Taux Structuré	0,04	500 000,00	-	0,04	30 820,38	0,00	0,00	0,00
1671 - 16718			100 000,00	4	10 ans	1/12/2018	TAG 3 mois + 0,15	0,01	100 000,00	-	0,01	13 037,32	0,00	0,00	0,00
1671 - 16719			100 000,00	4	10 ans	1/12/2018	TAG 3 mois + 0,17	0,00	100 000,00	-	0,00	28 841,09	0,00	0,00	0,00
1671 - 16720			100 000,00	4	10 ans	1/12/2018	Taux Fixe	3,05	100 000,00	-	3,05	35 828,00	0,00	0,00	0,00
1671 - 16721			2 835 100,00	4	10 ans	1/12/2018	Taux Fixe	2,09	2 835 100,00	-	2,09	121 382,73	0,00	0,00	0,00
1671 - 16722			1 214 265,21	4	10 ans	1/12/2018	Taux Fixe	2,92	1 214 265,21	-	2,92	95 838,12	0,00	0,00	0,00
1671 - 16723			500 000,00	4	10 ans	1/12/2018	Taux Fixe	3,80	500 000,00	-	3,80	71 426,62	0,00	0,00	0,00
1671 - 16724			1 069 500,00	4	10 ans	1/12/2018	Taux Structuré	2,70	1 069 500,00	-	2,70	62 000,00	0,00	0,00	0,00
1671 - 16725			1 044 000,00	4	10 ans	1/12/2018	Taux Structuré	2,75	1 044 000,00	-	2,75	68 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL (1)			8 261 511,97						8 261 511,97	-	202 484,62	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les charges de la dette à taux variable sont les charges de la dette à taux variable au 31/12/2017.
 (2) Les charges de la dette à taux variable sont les charges de la dette à taux variable au 31/12/2017.
 (3) Les charges de la dette à taux variable sont les charges de la dette à taux variable au 31/12/2017.
 (4) Les charges de la dette à taux variable sont les charges de la dette à taux variable au 31/12/2017.
 (5) Les charges de la dette à taux variable sont les charges de la dette à taux variable au 31/12/2017.
 (6) Les charges de la dette à taux variable sont les charges de la dette à taux variable au 31/12/2017.
 (7) Les charges de la dette à taux variable sont les charges de la dette à taux variable au 31/12/2017.
 (8) Les charges de la dette à taux variable sont les charges de la dette à taux variable au 31/12/2017.
 (9) Les charges de la dette à taux variable sont les charges de la dette à taux variable au 31/12/2017.
 (10) Les charges de la dette à taux variable sont les charges de la dette à taux variable au 31/12/2017.
 (11) Les charges de la dette à taux variable sont les charges de la dette à taux variable au 31/12/2017.
 (12) Les charges de la dette à taux variable sont les charges de la dette à taux variable au 31/12/2017.
 (13) Les charges de la dette à taux variable sont les charges de la dette à taux variable au 31/12/2017.
 (14) Les charges de la dette à taux variable sont les charges de la dette à taux variable au 31/12/2017.
 (15) Les charges de la dette à taux variable sont les charges de la dette à taux variable au 31/12/2017.
 (16) Les charges de la dette à taux variable sont les charges de la dette à taux variable au 31/12/2017.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
[A] Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux variable contre taux fixe ou taux fixe (taux unique), Taux variable simple plafonné (Cap) ou encadré (Floor)	Nombre de produits	10					
	% de l'encours	73,10					
	Montant en Euros	6 792 628,82					
[B] Barrière simple, Pas d'effet de levier	Nombre de produits	2			4		
	% de l'encours	22,76			4,15		
	Montant en Euros	2 113 500,00			386 763,16		
[C] Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
[D] Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
[E] Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
[F] Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						

(1) Cette section résume le détail de dette au 31/12/2017 sous application de la structure énoncée.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

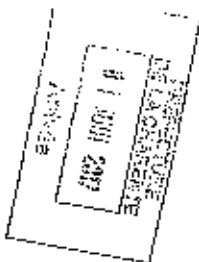
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Financement couvert			Instruments de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2017	Date de fin de contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Nationalité de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Prime payée pour l'achat d'option	Prévue (5) (6)
Taux fixe (total)													
[...]													
Taux variable simple (total)													
[...]													
Taux complexe (total) (8)													
[...]													
Total													

(1) Si un autre organisme que celui mentionné dans le tableau est impliqué, le préciser.

(2) Le type de couverture peut être différent de celui mentionné dans le tableau si cela est justifié.

(3) Indiquer le type de couverture : change ou taux.

(4) Indiquer la fréquence de règlement des intérêts : Annuelle, Trimestrielle, Semestrielle, Trimestrielle, X/mois.



IV - ANNEXES

IV
A3

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N ET PROVISIONS NOUVELLES

A3 - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N ET PROVISIONS NOUVELLES

Nature et objet de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Delta de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
	A		B	C = A + B	D	E = C - D
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour grosses réparations						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des créances financières						
TOTAL						

(1) Fonctionnement et maintenance des équipements (2) 000000000
 (2) la nature et l'objet de la provision (sauf pour les provisions pour litiges et contentieux, pour les pertes de change et pour les grosses réparations) doivent être précisés dans le tableau ci-dessous.

PROCES-VERBAL
 DE LA COMMISSION
 01 NOV 2017
 Arrivée

IV - ANNEXES
 ELEMENTS DU BILAN
 ETAT DES CHARGES TRANSFEREES
 A4

A4 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de validité (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (1)	Montant inscrit au titre des exercices précédents (2)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (3)	Solde (1)
				(1)	(2)	(3)	

(1) Montant au 01/01/N et au 31/12/N

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de validité (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (1)	Montant inscrit au titre des exercices précédents (2)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (3)	Solde (1)
				(1)	(2)	(3)	

(1) Montant au 01/01/N et au 31/12/N

PROCES-VERBAL
 DE LA COMMISSION
 01 NOV 2017
 Arrivée

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (1)

IV
A5

A5 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :		
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votes
DEPENSES (a)				
L-1 (5)				
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire				
041 Opérations d'œuvre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c) (6)				
Dépenses nettes (a - c)				
RECETTES (b)				
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le mandataire				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers				
Annulations sur recettes (d) (8)				
Recettes nettes (b - d)				

(1) Doit en tenir pas opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors réalisations réalisées).

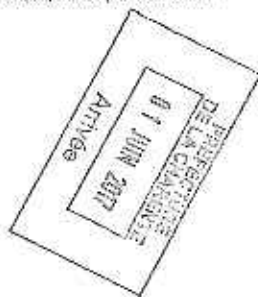
(3) A remplir uniquement en cas de report des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Réelles à reporter N-1 + Nouveaux crédits votes.

(5) Inclut le chèque et le relevé des banques.

(6) Le chapitre de des crédits délégués conformément au plan de compte, inclut en dépenses ou en recettes.

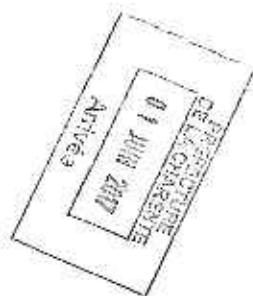
(7) Indiquer le chapitre.



SDIS DE LA CHARENTE - BUDGET PRINCIPAL - Exercice : 2017

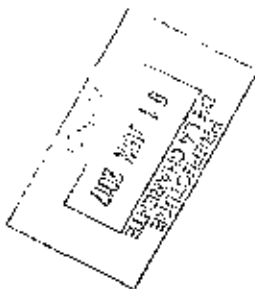
IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (Art. L. 2311-7 du CGCT par renvoi de l'art. L. 3241-1 et L. 3312-7 du CGCT)		B1

Actes	Subventions	Objet	Noms bénéficiaires	Nature juridique du bénéficiaire	Résultat
6504	SUBVENTIONS 6184 FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF 184 UCSP 15 6084 ŒUVRE PUPILLE ORPHELINS 7164 COS SDIS CHARENTE 187 AMICAL DU PERSONNEL DE L'ÉTAT MAJOR		UCSP 15 ŒUVRE PUPILLE ORPHELINS COS SDIS CHARENTE AMICAL DU PERSONNEL DE L'ÉTAT MAJOR	Personne morale de droit privé Personne morale de droit privé Personne morale de droit privé Personne morale de droit privé	



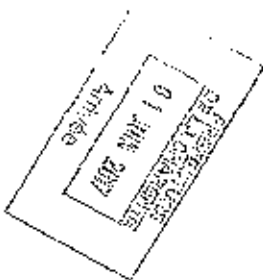
IV - ANNEXES					IV B2					
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)										
Type et objet de l'engagement Titre du contrat	Sous-ordre du contrat	Désignation de l'immobilier	Date du contrat (en mois)	Nom et de la référence de l'investisseur	Montant des engagements restants (en €)					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumulés (a)	TTC (1)
Crédit-bail mobilier										
Crédit-bail immobilier										
TOTAL										

(1) Article 211, N 2, 313, 314 - construction



IV - ANNEXES										IV B3
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE										
B14 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE										
Objet du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes concernés	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP ETC	Montant de la réévaluation du co-contractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Déjà de fin du contrat de PPP	Montant des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)	

(1) Montant des parts investies au 31/12/2016. (2) Somme nette des parts investies au 31/12/2016. (3) Montant des parts investies au 31/12/2016. (4) Montant des parts investies au 31/12/2016. (5) Montant des parts investies au 31/12/2016.



IV - ANNEXES
 ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES ENGAGEMENTS DONNES B4

Article d'Etat	Montant de l'engagement	Dépense bénéficiaire	Montant en devises	Fonction	Mois de capital à l'échéance	Dépense en capital au 31/12/16	Article à reporter au bilan de l'exercice en cours
TOTAL							

01 JUN 2017
 14:24:59

IV - ANNEXES
 ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS B5

Article d'Etat	Montant de l'engagement	Organisation bénéficiaire	Montant en devises	Montant en capital à l'échéance	Montant en capital au 31/12/16	Article à reporter au bilan de l'exercice en cours
TOTAL						

01 JUN 2017
 14:24:59

III - ANNEXES - ENGAGEMENTS IV
 ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS DE PROGRAMME BS

Source	Montant en euros	Montant en euros	Taux d'annuité	Montant des annuités	Montant des annuités	Taux d'annuité	Montant des annuités
9970000005	87000000	87000000	50,00%	43500000	43500000	50,00%	43500000
9970000006	30000000	30000000	50,00%	15000000	15000000	50,00%	15000000
9970000007	10000000	10000000	50,00%	5000000	5000000	50,00%	5000000
9970000008	10000000	10000000	50,00%	5000000	5000000	50,00%	5000000
9970000009	10000000	10000000	50,00%	5000000	5000000	50,00%	5000000
9970000010	10000000	10000000	50,00%	5000000	5000000	50,00%	5000000
9970000011	10000000	10000000	50,00%	5000000	5000000	50,00%	5000000
9970000012	10000000	10000000	50,00%	5000000	5000000	50,00%	5000000
9970000013	10000000	10000000	50,00%	5000000	5000000	50,00%	5000000
9970000014	10000000	10000000	50,00%	5000000	5000000	50,00%	5000000
9970000015	10000000	10000000	50,00%	5000000	5000000	50,00%	5000000
9970000016	10000000	10000000	50,00%	5000000	5000000	50,00%	5000000
9970000017	10000000	10000000	50,00%	5000000	5000000	50,00%	5000000

01 JAN 2007

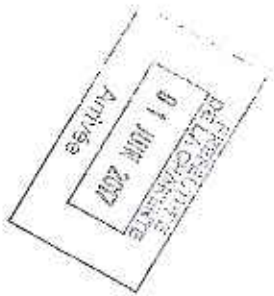
III - ANNEXES - ENGAGEMENTS IV
 ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS BS

N° d'autorisation	Montant en euros	Montant en euros	Taux d'annuité	Montant des annuités	Taux d'annuité	Montant des annuités
9970000005	87000000	87000000	50,00%	43500000	43500000	50,00%
9970000006	30000000	30000000	50,00%	15000000	15000000	50,00%
9970000007	10000000	10000000	50,00%	5000000	5000000	50,00%
9970000008	10000000	10000000	50,00%	5000000	5000000	50,00%
9970000009	10000000	10000000	50,00%	5000000	5000000	50,00%
9970000010	10000000	10000000	50,00%	5000000	5000000	50,00%
9970000011	10000000	10000000	50,00%	5000000	5000000	50,00%
9970000012	10000000	10000000	50,00%	5000000	5000000	50,00%
9970000013	10000000	10000000	50,00%	5000000	5000000	50,00%
9970000014	10000000	10000000	50,00%	5000000	5000000	50,00%
9970000015	10000000	10000000	50,00%	5000000	5000000	50,00%
9970000016	10000000	10000000	50,00%	5000000	5000000	50,00%
9970000017	10000000	10000000	50,00%	5000000	5000000	50,00%

01 JAN 2007

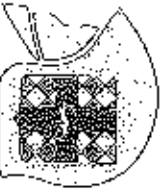
IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPICISPA)	TVA (oui / non)



L.A. C. 115-10 1 ERUD - 2017

IV – ANNEXES				IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA				C3.4
TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE				
Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPICISPA)



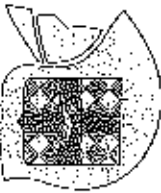
ETAT DES RESTES A REALISER ANNEE 2016
DEPENSES HORS AP

ARTICLES	LIBELLE	PREVISIONS 2016	REALISE 2016	PAR 2016
004	Rattachés d'investissement reporté			
RESULTE DE L'EXERCICE PRECEDENT				
020	Depenses Imprévues	23 500,00 €		
12812	Regions	23 500,00 €		
12813	Departements	16 210,00 €		
12813	Autres	7 290,00 €		
12831	Fonds d'aide à l'investissement des SDRS	18 521,00 €		
192	Plus ou moins valeurs sur cessions d'immatriculation	6 485,00 €		
198	Neutrification des amortissements	50 400,00 €		
CORRECTIONS D'EXERCICE PRECEDENT				
1641	Emplois en non	309 000,00 €	888 112,21 €	
2031	Travaux d'entretien	20 300,00 €	4 500,00 €	309,00 €
2033	Frais d'entretien	6 400,00 €	6 206,28 €	
21317	Immatriculations véhicules administratifs	37 750,00 €	27 715,00 €	2 935,00 €
21312	Immatriculations véhicules de secours	691 590,34 €	305 402,13 €	424 572,13 €
21351	Rassembleurs de transmission	183 603,00 €	90 713,28 €	102 625,33 €
21351	Matériel roulant d'entretien et de secours	01 473,78 €	64 264,92 €	
21362	Matériel Non roulant d'entretien et de secours	314 207,50 €	246 236,15 €	67 971,05 €
21568	Matériel d'entretien et de secours	275 823,18 €	230 211,18 €	45 611,74 €
2184	Atelier et matériel de bureau	224 738,80 €	118 853,43 €	42 239,38 €
2185	Chiffrier	52 630,20 €	47 321,17 €	4 105,02 €
2185	Chiffrier	650,00 €	650,00 €	
231311	Extension EA	154 200,00 €	51 182,57 €	47 750,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT HORS AP				
		3 201 577,24 €	2 001 706,15 €	704 496,38 €

Liste d'Engagements, le 10 JAN. 2017

Le directeur départemental,

CHRISTOPHE MORNE



ETAT DES RESTES A REALISER ANNEE 2016
DEPENSES EN AP

ARTICLES	LIBELLE	PREVISIONS 2016	REALISE 2016	PAR 2016
21581	Act 201401 Etat soutien d'incendie et de secours	2 451 504,41 €	1 488 288,12 €	239 072,85 €
2182	AP201401 Mat. de transport	179 216,37 €	162 556,58 €	1 300,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT				
2031	AP201402 Frais d'entretien	58 200,00 €	16 200,00 €	
2031	AP201402 Conventions, Services	208 879,46 €	123 067,28 €	151 502,82 €
2185	AP201402 Matériel et matériel informatique	79 890,00 €	38 831,11 €	38 350,28 €
231312	Extension DIB Lait Guimont	108 135,28 €	32 738,12 €	68 402,08 €
231312	Extension DIB Lait Guimont	300 000,00 €	300 000,00 €	
231312	Extension DIB Lait Guimont	300 000,00 €	4 120,00 €	110 286,48 €
231312	Extension DIB Lait Guimont	7 872 529,38 €	225 305,18 €	1 282 183,08 €
231312	Extension DIB Lait Guimont	11 568 039,76 €	2 627 864,14 €	2 082 540,55 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT EN AP				

Liste d'Engagements, le 10 JAN. 2017

Le directeur départemental,

CHRISTOPHE MORNE





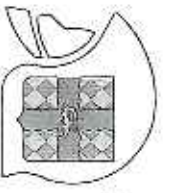
ETAT DES RESTES A REALISER ANNEE 2016

ACTIVITES D'INTERVENIR	CHUITS 2016	REQUIS 2016	PAR 2016
001	2 506 572,56 €	2 506 572,56 €	
002	2 506 572,56 €	2 506 572,56 €	
003	543 117,07 €	543 117,07 €	
004			
005			
006			
007			
008			
009			
010			
011			
012			
013			
014			
015			
016			
017			
018			
019			
020			
021			
022			
023			
024			
025			
026			
027			
028			
029			
030			
031			
032			
033			
034			
035			
036			
037			
038			
039			
040			
041			
042			
043			
044			
045			
046			
047			
048			
049			
050			
051			
052			
053			
054			
055			
056			
057			
058			
059			
060			
061			
062			
063			
064			
065			
066			
067			
068			
069			
070			
071			
072			
073			
074			
075			
076			
077			
078			
079			
080			
081			
082			
083			
084			
085			
086			
087			
088			
089			
090			
091			
092			
093			
094			
095			
096			
097			
098			
099			
100			
TOTAL ACTIVITES INTERVENIR	14 607 680,00 €	14 607 680,00 €	

L'Isle d'Espagnac, le 10 JAN. 2017

U 1 JUIN 2017
Arrivée

Le Directeur départemental
Chabreau Julien MOULIN



ARRÊTÉ N° 703 / 2017

portant tableau annuel d'avancement
au grade de caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels
au titre de l'année 2017 pour la SDIS de la Charente

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu le décret n° 98-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
 Vu le décret n° 90-450 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,
 Vu le décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels,
 Vu l'avis favorable émis par la commission administrative paritaire compétente 23 mars 2017, constatant que les intéressés justifient au 31 décembre 2017 de cinq ans au moins de services effectifs dans leur grade de caporal,
 Sur proposition du Directeur départemental du service d'incendie et de secours de la Charente.

ARRÊTÉ

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours de la Charente est établi, au titre de l'année 2017 dans l'ordre suivant :

- 1- GARBEAU Nicolas
- 2- TRUBAUT Adrien
- 3- FRANCHETTEAU Damien
- 4- MARYALIT Baptiste

Article 2 : Cet arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers pendant un délai de deux mois à compter du jour de sa publication.

Article 3 : Le Directeur départemental du service d'incendie et de secours de la Charente est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à L'Isle d'Espagnac, le 15 MAI 2017

Pour le Président et pour délégation,
Le 3ème Vice-président
Christian MAUBERT



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

A R R Ê T É N° 704 / 2017

portant tableau annuel d'avancement
au grade d'adjoint de sapeurs-pompiers professionnels
au titre de l'année 2017 pour le SDIS de la Charente

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 89-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,
Vu le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels,
Vu l'avis favorable émis par la commission administrative paritaire compétente du 21 décembre 2016, considérant que les intéressés justifient de six ans de services effectifs dans leur grade de sapeur et sont éligibles à la formation d'adjoint à l'emploi de chef d'opère tout cela depuis au moins 5 ans,
Sur proposition du Directeur départemental de services d'incendie et de secours de la Charente.

A R R Ê T É

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint de sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours de la Charente est établi, au titre de l'année 2017 dans l'ordre suivant :

1. JOY Gérald
2. BONDUWelder

Article 2 : Cet arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers pendant un délai de deux mois à compter du jour de sa publication.

Article 3 : Le Directeur départemental du service d'incendie et de secours de la Charente est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tulle d'Espagnac, le 15 MAI 2017

*Pour le Président et par délégation,
Le Secrétaire Général,*


Christophe FAUDERT

